



Déchets D05

*Mise en place de structures de précollecte
et de traitement des déchets solides urbains
dans une capitale tropicale : cas de Yaoundé,
Cameroun*

Annexes du rapport final – septembre 2002



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Réalisé par

Environnement Recherche Action au Cameroun (ERA – Cameroun)
B.P. 3356 Yaoundé – Cameroun, Tél/fax : (237) 231 00 76
Email : era@cenadi.cm

Avec la collaboration de :

- ☞ INSAVALOR, Equipe POLDEN
- ☞ Communauté Urbaine de Yaoundé
- ☞ Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI
- ☞ Société HYSACAM
- ☞ GIC JEVOLEC
- ☞ Association Tam Tam Mobile

SOMMAIRE

	Pages
Annexe n°1 : Liste des acteurs non gouvernementaux (ANG) intervenant dans la gestion des déchets solides a Yaoundé	3
Annexe n°2 : Présentation synthétique des opérateurs potentiels de pré collecte recensés à Yaoundé	8
Annexe 3 : Application de la grille d’analyse aux 21 opérateurs potentiels de pré collecte enquêtés	12
Annexe n°4 : Aperçu des quartiers pilotes	15
Annexe n°5 : Cadre institutionnel de la gestion des déchets au Cameroun	24
Annexe 6 : Documents de collecte des données	33
Annexe 7 : Copie d’un cahier de charges des prestataires	44
Annexe 8 : Liste des participants au séminaire de restitution et de validation du 30 septembre au 01 octobre 2002	61
Annexe 9 : Liste des participants au séminaire de restitution et de validation du 30 septembre au 01 octobre 2002	66
Annexe 10 : Exemple de fiche de contrat d’abonnement pour la pré collecte des déchets	70

ANNEXE N°1 :

LISTE DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX (ANG) INTERVENANT DANS LA GESTION DES DECHETS SOLIDES A YAOUNDE

1- Liste des ONG;, Associations de quartier, GIC, PME et particuliers intervenants dans le domaine des déchets dans la ville de Yaoundé

N°	Nom	Sigle ou acronymes	Zone d'intervention	Activités	Contact	Localisation	Acteurs
01	Groupe d'initiative commune des jeunes volontaires pour l'élevage, l'agriculture et l'assainissement de l'environnement au Cameroun	GIC JEVOLEC	CAM SIC Mendong	- Pré-collecte - traitement - transport	Mr SAMA Siméon Tél 31.04.68	Quartier Mendong Arrondissement de Ydé 6	GIC
02	Centre d'Animation Sociale et Sanitaire	CASS	Nkolndongo		J.P. TANGA tél 22.04.10	Nkolndongo Ydé 4e	ONG
03	Fondation Camerounaise pour une Action Rationalisée des Femmes sur l'environnement	FOCARFE	Yaoundé		HILDE Ndoumbé tél 22.13.07/98.41.58	Elig Essono Ydé 1er	ONG
04	Are-En-Ciel	AEC	Efoulan, Messa Angono, Omnisports, Anguissa		Tally Guy tél 22/56/08	Anguissa Ydé 4e	ONG
05	GIC Haute Intensité de Main d'oeuvre	GHIMO-RS	Ydé V, II, III		NOAH Ronald tél 21.49.89		GIC
06	TAM-TAM Mobil		Mokolo, Melen, Mvog Beti, Etoug Ebe		ETOGA Simon Pierre Dieudonné 23.41.68/92.46.09		AQ
07	Comité d'Animation et de Développement de Ngousso	CAD Ngousso	Ngousso- Ebama		FAKO Joseph Tél 22.67.08/77.37.09		AQ
08	Chaîne de Solidarité pour le progrès social et l'environnement de la Briqueterie	SARKAN Zoumounti	Briqueterie et environs		Ibrahim MAHAMA Salissou tél 21.50.74		AQ
09	Comité d'aide aux initiatives de Développement de Mballa	CAID	Mballa et environs		Mvogo Afa Ernest tél 21.91.60		AQ

10	Carrefour de la vie		Biyem Assi et Environ		OWONO Jea Baptiste tél 31.53.14/31.61.26		AQ
11	Association des Volontaires pour le Développement	AVD	Marché Mfoundi		MVOGO OLINGA tél 97.37.29		ONG
12	Cercle pour le Développement des Jeunes d'Essos	CER.DE.JE	Essos et Environs		NTOUGA Pierre tél 97.64.59	Essos Ydé 5e	AQ
13	Club des volontaires de Mvog Ada	CVM	Mvog Ada et environs		KAMDEM Jerome tél 22.09.36/73.30.98	Mvog Ada Ydé 5e	AQ
14	Association Camerounaise pour le Développement et le progrès des Jeunes	ACA DE Pro.JE	Mimboman et environs		Ayi Ayi Elvis Jonas tél 97.31.14		AQ
15	Dream Team Association		Obili et Environs		Thong Théodore tél 22.86.17/23.97.74	Obili Bâtiment Titanis ydé 3e	ONG
16	KAMWA Jean Pierre		Mvog Ada		CVM Mvog Ada tél 22.09.36	Mvog Ada	Particulier
17	Centre International pour la promotion de la récupération	CIPRE	Yaoundé	Pré collecte Traitement des déchets plastiques		Etoug Ebé	ONG

2/- Les associations existant dans les quartiers pilotes.

18	Comité d'Animation et de Développement de Melen IV	CADEM IV	Quartier Melen IV		Tchigangkong Thomas	Melen IV	AQ
19	Amicale du bloc 6	Amicale	Quartier Melen IV		Baywol Joseph 31.93.50	Bloc 6 Melen IV	AQ
20	Secteur G	Secteur G	Quartier Melen V		Njuing Serge	Melen V	AQ
21	Cercle des jeunes de Melen Polytechnique	CJM	Quartier Melen IV		Ketcha Pascal Didier 31.07.87	Bloc 9Melen IV	AQ
22	Mutuelle de Solidarité de Melen Polytechnique	MUSOMEPE	Melen III		Mbentengam Richard 22.57.54	Melen III	AQ

23	Amicale Solidarité sans frontières		Melen III		Mme Mbene Lucienne 22.57.54	Melen III	AQ
24	Association des Femmes de Melen I		Melen I		Mme Atejoue Hermine 23.44.15	Melen I	AQ
25	Olugu ai Ndi Zamba		Melen I		Mme Mbama régine 22.80.17	Melen I	AQ
26	Comité de développement du bloc 7 Mbenda		Bloc 7 Nsimeyong II B		Prof; Notue	Bloc 7 Nsimeyong II	AQ
27	Comité de développement du bloc 8 Mbenda		Bloc 8 Nsimeyong II B		Mr NGASSA Celestin	Bloc 8 Nsimeyong II	AQ
28	Association des Résidents de Mbenda	AREM	Nsimerong II B		Dr Ngotue Fotso, B.P. 2952 Yaoundé. Tel 231 95 55	Nsimeyong II, Bloc 7	AQ

3- LISTE DES PARTICULIERS INTERVENANTS DANS LE DOMAINE DES DECHETS DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Noms Chauffeurs	Société / Nom	Adresses	Zone d'intervention	Type véhicules
* ASSAMA Frédéric * ASSAGA Gabriel * NTIGA AYINA Simon Pierre * BOTIBA Boris	ETS BOB'S FONDATION Route Décharge avant SAPLAIT	BP 4763 Ydé Tél : 22.29.48	SNI, BEAC (Siège et résidence)	MITSUBISHI PICK-UP
NANGA MBARGA Jean	Hopital Central Ydé	BP 87 Ydé Tél :23.40.20/23.32/06/ 23.32.07	Hopital Central Ydé	MITSUBISHI Camionnette
AHANDA Simon NGUINDIE André	B.A.T (British Américan Tabacco)	BP 94 Ydé Tél : 21.08.75	B.A.T Usine + résidence	RENAULT Camion
YANKAM André	Supermarché TIGRE Elig - Essono	BP Tél : 20.26.96/21.97.91	Supermarché TIGRE	MITSUBISHI PICK-UP
LOWE Etienne	Yaoundé Propre	BP 382 Ydé Tél : 66.17.01	Quartier Bastos, Résidence U.S.A	Camionnette Dyna

ABONGSHING NWETI Laurence	ETS FOKOU Soa	BP Tél :	FOKOU Soa	Camion Mercedes Benz
FOGUE Emmanuel	Ambassade de Chine	BP Tél :	Ambassade de Chine	MITSUBISHI PICK-UP
DJOUOWOUO Pierre	ETS MEIDO Elig-Essono	BP 2978 Ydé Tél ; 30.30.57	ETS MEIDO Elig Essono	MITSUBISHI Camionnette
AFANWI Eric	Sté ENICAM Derrière Paroisse Marie COCKER	BP 6149 Ydé Tél : 23.29.02	BEAC (Direction Nationale) SGBC (siège)	NISSAN PICK-UP
KANMEGNE FOTSO Jean de Dieu	CIPRE Etoug-Ebé Centre des Handicapés	BP 14180 Ydé Tél : 31.94.90	CIPRE Etoug)Ebé Centre des Handicapés	PEUGEOT 504 Bachée
CHILAS Nicolas	Deco – centre	BP 5311 Tél : 21.37.49	Deco – centre	Camionnette HYUNDAI
	SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS DU CAMEROUN S.N.P.C	BP 6307 Ydé	- produits périmés en pharmacie - saisie des produits ambulants	
MBOUELE Jean	OCEAC Ydé	BP 288 Tél : 23.22.32	OCEAC Ydé	MITSUBISHI PICK-UP
ENYEGUE Thomas	T.I.B	BP 3363 Tél : 31.07.14	T.I.B (résidence à Bastos)	MITSUBISHI PICK-UP

ANNEXE N°2

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES OPERATEURS POTENTIELS DE PRE COLLECTE RECENCES A YAOUNDE

PRESENTATION DES OPERATEURS POTENTIELS DE PRECOLLECTE.

N°	Dénomination	Type	Date création	nombre de membre	Localisation	Contact délégué	Domaine d'activité
1	Association des Volontaires du Développement (AVD)	AC	1997	20	Marché Mfoundi	Mr MVOGO OLONGA Tél 997.37.29	Précollecte des ordures dans le marché du Mfoundi
2	Association des jeunes de Melen (ASOJEM) (secteur G)	AJ	1999	31	Melen V (quartier Gendarmerie Nationale	Aladin TIAM TIAMGNE	Lutte contre l'insalubrité du quartier par la pratique des journées d'investissement humain (curage des rigoles désherbages etc..)
3	Association TAM-TAM Mobile	AJ	1997	40	(Mvog Beti)	ETOGA Simon Pierre Dieudonné Tél 992.46.09	Cercle de réflexion pour résoudre les problèmes de misères et chômages des jeunes
4	Association des jeunes dynamiques de l'EMIA	AJ	25/06/2001		Chefferie Melen 1	Mme Etoundi Tél 771.73.81	Désherbage du terrain vague situé à proximité du centre Américain hors du quartier
5	Association Dream Team	AJ	1999		Cité universitaire	Mr THONG Théodore	Echange d'expérience entre étudiants
6	Association pour la Préservation de l'environnement et le progrès social SARKAN ZOUMOUNTI	AJ	1994	13	Quartier Briquetterie	Mr SANI MOHAMADOU BP 6319 Ydé Tél 221.50.74 766.40.56	Moralisation des jeunes solidarité et entraide entre les jeunes reboisement encadrement des orphelins et jeunes filles non scolarisées création d'emploi pour jeunes collecte des ordures curage des caniveaux
7	Association des residents de Mbenda (AREM)	AQ	1990	40	Mbenda (Nsimeyong II)	Dr. Ngotué Fotso BP 2952 Yaoundé Tel. 231 95 55	Amélioration du cadre de vie ; Electrification ; Assainissement ; Entretien routier

8	Groupe d'Initiative Commune des Jeunes Volontaires pour l'élevage (GIC Jevolec)	GIC	05/05/97	05	Zibi, Nkolzié Sic Mendong (Arrondissement Ydé 6)	SAMA Simon Tél 31.04.68 771.65.79	Précollecte des déchets en porte à porte, Fabrique et vente compost, Pratique de l'agriculture
9	CIPRE	ONG	1996		Etoug-Ebé (ville de Ydé)	THUENTE Roger	Achat et venter de déchets plastiques Sensibiliser les masses populaires pour regrouper les déchets plastiques
1	Cercle des jeunes de Melen Polytechnique	ONG	1995	25	Melen 4		Lutte contre l'insalubrité du quartier par la pratique des journées d'investissement humain (curage des rigoles désherbages etc..)
1	Club des Volontaires de Mvog Ada CVM	ONG	1991	6	Mvog Ada (lieu dit EL Dorado)	Mr KAMDEM Jérôme BP 6654 Ydé	Curage des caniveaux, Curage des cours d'eau, Cantonage, Nettoyage de la ville
1	CAID	ONG	1984	10	Mballa I (route Dragages)	MATA Mvogo Ernest BP 11066 Ydé Tél 764.65.07	l'auto emploi assainissement la viabilisation du quartier compostage des déchets ménagers curage des cours d'eau.
1	FOCARFE	ONG	1992	7	Elig Essono (face CEPER)	Mr NDOUMBE NKOTTO Honoré BP 3494 Ydé Tél 222.13.07	Assainissement urbain (collecte des ordures curages caniveaux et lit de cours d'eau) compostage des déchets ménagers
1	Carrefour de la vie	ONG	1998	20	Biyem Assi Ydé 6 BP 1287 Ydé Tél 231.61.26	Mr OWONA Jean Baptiste 1er Adjoint Maire de Ydé 6	- Création bibliothèque à Ydé 6 Assainissement urbain recherche de financement pour les œuvres sociales
1	ARC en Ciel (AEC)	ONG	1999	7	Quartier Anguissa	Mr TALLY Guy tél 222.56.58	conseil sur le fonctionnement du système de pré collecte encadrement des associations s'occupant des collecte de déchets

1	Centre d'Animation Sociale et Sanitaire (CASS)	ONG	1978	36	Nkoldongo	Mme Nicolata MARCOVEN	encadrement des jeunes formation des jeunes aux projets de micro emploi promotion du sport chez les jeunes
1	ACADE PRO	ONG	1985		Mimboman	Mr AYI AYI BP 13322 Ydé	Pré collecte des déchets à l'intérieur du quartier et dépôt dans les bacs
1	ENICAM (entreprise de Nettoyage industriel du Cameroun SARL)	SP	1991	40	Elig Essono (près paroisse Marie Gocker)	M BIKOKO Jean Samuel BP 6149 Ydé Tél 223.29.02	Nettoyage et entretien industriel collecte des ordures chez les particuliers
1	Ets BOB'S Fondation (SARL)	SP	1987	36	Route décharge de Nkolfoulou (à côté SAPLAIT)	M BOUDOMBO BOTIBA Boris Tel 995.79.52 BP 4763 Ydé	Collecte d'ordures chez les particuliers ou dans les entreprises, aménagement des espaces verts, nettoyage industriel
2	Ets MEIDO	SP		1	Mvog Mbi	M DJOUOWOUO Pierre BP 2978 Ydé Tél 230.30.57	Location d'hyster (porte charge)
2	Yaoundé Propre	SP	3	2	Bastos	Mr LOE Etienne	Pré collecte des déchets dans les domiciles des particuliers au quartier Bastos

SP : société privée

ONG : Organisation Non Gouvernemental

GIC : Groupe d'Initiative Commune

AJ : association des Jeunes

AQ : Association de Quartier

AC: Association de Commerçants

ANNEXE N°3

APPLICATION DE LA GRILLE D'ANALYSE AUX 21 OPERATEURS POTENTIELS DE PRE COLLECTE ENQUETES

Synthèse de l'analyse approfondi des actions des opérateurs potentiels de précollecte des déchets solides ménagers

Nom	Type	Objectif conforme au projet (salubrité, emploi)	Motivation pour le projet	Mobilisation pour le projet	Localisation	Pratique de terrain	Domaine (Déchets - nettoyage)	Organisation (Aptitude à ...)	Fonctionnement de l'organisation	Ambiance, Condition de travail	Intérêt financier peu marqué	Bons prestataires potentiels pour le projet pilote
Association des jeunes dynamiques de l'EMIA	AJ	+	-	--	+ Melen I	+	+	-	-	-	--	-
Secteur G	AJ	+	++	++	+Melen V	++	++	+	+ralenti pour manque d'activité	++	++	+
Association Sarkan Zoumounti	AJ	+	++	++	_ Briqueterie	+	+	-	_ Problème interne actuellement	-	+	-
Tam-Tam Mobile	AJ	+	++	++	+Mvong Beti Melen+	+	+	+	+		++	+
Dream Team Association	AJ	-	-	-	_ Cité Univ Ydé 1	-	-	-			-	-
Association des Volontaires du Développement (AVD)	AM	++	++	++	_ Marché Mfoundi	++	++	++	++	+	+	-
Cercle des jeunes de Melen Polytechnique	ONG	-	-	+	+Melen IV	++	++	++	++	--	--	+
CIPRE-ONG	ONG	-	-	+	+Etoug Ebé	++	++	++	++	--	--	
Carrefour de la vie – ONG	ONG	+	+	-	+ Biyem Assi	-	-	+	-		-	-
FOCARFE	ONG	++	+		+ pas statique	-	++	+	+			-

CMV	ONG	++	_	+	_ Mvog Ada	++	++	+	_				_
CAID	ONG	++	++	+	_ Mballa II	+	+	+	+	+			_
Acade-Pro – ONG	ONG	++	++	++	_ Mimboman	++	++						_
Arc-en-ciel (AEC)	ONG	++	+	+	_ Anguisa mais peut travailler à ailleurs	_	_	++	++		+		_
Centre d'Animation Sociale et Sanitaire (CASS) – ONG	ONG	_	_	_	_ Nkoldengo	+	+entre 95 et 98 exp déchet						_
Yaoundé Propre	SP	++	++		_ Bastos	++	++	++	++				_
Bob Foundation	SP	++	+	+		+ _Pas de service	+	++	++				_
Meido	SP	--					--						_
Enicam	SP	+	+	+		+	+	++	++		_		_
Ghimo-RS													_
CERDEJE													_
Gic –Jevolec	GIC	++	++	++	++ Nsimeyong Mendong	++	++	++	++	++	++	++	+
AREM	AQ	+	+	_	+Mbenda	+	_	+	+	++	+		+

LEGENDE : + :IMPORTANT ; ++ :TRES IMPORTANT ; - : MOINS IMPORTANT ; -- NUL (PAS D'INTERET); +- IMPORTANCE

MOYENNE ; AJ : ASSOCIATION DE JEUNES ;

AM : Association de marché ; AQ : Association de quartier ; GIC : Groupe d'Initiative Commune ; SP : Société Privée.

ANNEXE N°4

APERCU DES QUARTIERS PILOTES.

APERÇU GENERAL DES QUARTIERS PILOTES

Dans le cadre de ce projet de pré collecte des déchets solides dans la ville de Yaoundé, cinq quartiers ont été retenus comme sites d'expérimentation. Ces quartiers se regroupent en deux secteurs dont le secteur de Mbenda et le secteur de Melen qui comprend : Melen I, Melen III, Melen IV et Melen V. ce document est la synthèse des quatre rapport de monographie réalisée pour chaque quartier.

Le secteur de Melen est situé à la périphérie du centre de Yaoundé. Il est limité :

- ✓ Au Nord par la rivière MINGOA ;
- ✓ A l'Est par l'emprise de la Gendarmerie Nationale matérialisée par un mur en parpaings.
- ✓ Au Sud par la rue Martin Paul Samba (rue 3.351).
- ✓ A l'Ouest par la rue qui relie le Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé (CHUY) au quartier Elig-Effa.(Carte n°1).

Ce secteur est sous-équipé, mais densément peuplé. C'est un quartier dortoir pour les étudiants de l'Université de Yaoundé 1 et ses grandes écoles. Il héberge également les militaires des casernes proches.

Quant au secteur de Mbenda, il est localisé au Sud-Ouest de la ville de Yaoundé. Il est limité :

- ✓ Au Sud par un affluent du cours d'eau Biyemé au lit calibré qui charrie un volume important de débris.
- ✓ A l'Est par une rue Bitumée qui relie Mendong à Biyem Assi.
- ✓ Au Nord une rue carrossable sépare Mbenda des quartiers voisins.
- ✓ A l'Ouest par le prolongement de cette dernière rue (carte n°2).

Dans l'ensemble, Mbenda est entouré des quartiers Mendong, Simbock et Biyem Assi. C'est un nouveau quartier qui a été créé en vue de recaser les déguerpis de Mendong , Biyem Assi et Etoug-Ebé par la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR).

I/- LE MILEU PHYSIQUE

Melen I, Melen III et Melen V occupent le versant septentrional du plateau de Ngoa-Ekellé constitué d'une succession de pentes douces (Melen III), d'une pente abrupte (Melen I, en contre bas de l'EMIA) et d'une pente relativement douce (Melen V qui jouxte la Gendarmerie Nationale). Cet ensemble s'incline du Sud vers le Nord jusqu'au cours d'eau MINGOA dont le lit majeur constitue une zone marécageuse, malsaine et impropre à l'habitation.

Le sol de ce dernier palier est formé essentiellement d'argile, peu poreuse et ayant une faible portance.

Le quartier Melen IV occupe l'un des flancs du Mont Kolbikok. Il est le réceptacle des eaux usées et de ruissellement en provenance des hauteurs qui l'enserrent. Cette unité topographique s'incline en pente quasi - abrupte (10 à 15%) du Sud vers le Nord. Melen est un quartier bâti sur un socle constitué de rocher métamorphique à migmatites. En superficie, le sol est formé d'argiles issues d'altération dont le profil est plus ou moins épais. En effet, l'épaisseur des couches superficielles est fonction de l'affleurement

En dépit de son homogénéité relative, Mbenda se divise en 3 parties bien distinctes :

- ✓ le quartier loti de la MAETUR
- ✓ Le Mbenda autochtone
- ✓ le quartier de la frange méridionale (carte n°3).

a) Le lotissement de la MAETUR

Mbenda, en fait la partie centrale en forme de demi couronne, fut créée pour accueillir les déguerpis ou les spoliés des opérations MAETUR de Mendong, d'Etoug-Ebé et de Biyem Assi.

Ce quartier loti se caractérise par ses rues quadrangulaires qui structurent l'espace, délimitant des parcelles sur lesquelles sont édifiées des maisons de haut ou moyen standing.

b) La frange méridionale

Ce quartier est une auréole de quelques mètres de profondeur qui borde Mbenda dans sa partie méridionale. Cette frange s'étend jusqu'au cours d'eau. Il s'agit d'un quartier spontané né à la faveur du lotissement MAETUR proche. Ce secteur se caractérise par l'hétérogénéité de ses constructions faites de villas cossues qui côtoient des maisons qui dénotent de la pauvreté.

c) Mbenda autochtone

Mbenda autochtone fut viabilisé et mis à la disposition des autochtones dans le cadre de la négociation foncière dans le secteur. Ce sous quartier détenu par 3 propriétaires dont Mbida, Ekobena, a été anarchiquement occupé. Les voies, quand elles existent, sont impraticables. Très souvent, elles se terminent en cul de sac si leur emprise initiale n'est pas tout simplement squattée.

II/- SITUATION FONCIERE

Dans le quartier Melen IV, chaque pouce de terrain est revendiqué par quelqu'un qui se réclame légitime propriétaire. La situation foncière dans le quartier Melen est très confuse et donne lieu à des litiges permanents. En réalité, moins de 30% des propriétaires sont détenteurs de titre foncier. De cette proportion, on déduit très vite la situation foncière précaire de la majorité des habitants allogènes pour la plupart, considéré comme des usufruitiers temporaires. Les parcelles, de forme carrée, rectangulaire ou trapézoïdale, sont généralement de petite taille. Elles se réduisent quelques fois aux contours de la maison. A Melen, plus de 40% des parcelles ont une superficie inférieure à 70 m²

Dans le quartier Melen III, I, et V, il n'y a pas un seul pouce de terrain qui n'ait son ou ses propriétaires. Cette acception explique l'acuité de la question foncière dans notre zone d'étude. Tout l'espace est approprié. Des terrains coutumiers représentant près de 80% de la superficie de ce quartier côtoient des parcelles immatriculées de taille rarement supérieure à 300 m². La situation foncière dans le quartier Mbenda se présente de la même façon qu'à Melen.

III/- L'HABITAT

Tableau n°1 : Répartition du statut de logement par quartier.

Type habitat	Bas standing	Moyen standing	haut standing	très haut standing	autres	total
Mbenda	10	49	102	28	17	206
Melen V	19	100	11	3	0	133
Melen I	22	130	21	0	0	173
Melen III	39	146	38	10	0	233
Melen IV	60	231	17	16	7	331
Total	150	656	189	57	24	1076
Pourcentage	13,9 %	61,0%	17,6 %	5,3 %	2,2 %	100 %

L'habitat du type moyen standing (poto-poto crépis ou planche dure, sol cimenté et plafond ou parpaings non crépis) est globalement prédominant dans le secteur de Melen avec un taux moyen de concession de 70,69 % contre 23,78 % dans le secteur Mbenda. Ce dernier secteur situé au Sud Ouest de Yaoundé est structuré au regard des voies de desserte y existantes. Il se caractérise par un habitat haut standing (parpaings crépis et peints, sanitaires, clôture ou non) à 49,51 % contre 5,13 % à Melen IV. C'est aussi le secteur où le taux d'habitat de très haut standing (maison en étage

crépis et peinte, sanitaire, clôture ou non) est plus élevé, soit 13,6 % contre 2,2 % au quartier Melen V.

IV/- VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

IV.1/- La voirie.

Melen est un tissu urbain de type spontané dense mal desservi. A partir de l'axe principal bitumé quelques 6 pénétrantes à peine carrossables qui se terminent d'ailleurs en cul de sac, éventrent le quartier. En dépit de leur étroitesse, elles sont absentes dans la partie Ouest de ce quartier. Ce qui s'explique par la topographie très accidentée de cette partie (topographie en éperonne avec des ruptures de pentes très abruptes, bas fonds plats mais marécageux). Ici, seuls quelques sentiers récemment aménagés par **ERA-Cameroun (Environnement: Recherche-Action au Cameroun)**, d'abord dans le cadre du programme FOURMI (Fonds aux Organisations Urbaines et aux Micro-projets) financé par l'union Européenne, ensuite dans le cadre de sa coopération avec l'organisation espagnole de la région Catalane dénommée Génie Sans Frontière (GSF); assurent la desserte

Mbenda est quadrillé par un réseau de voies constitué dans sa totalité de rues et de ruelles en terre.

Certes, les voies du secteur central sont carrossables, mais il existe dans ce sous quartier des tronçons de rues excavés présentant de nids de poule et des ravineux dangereux même pour le piéton. La détérioration de ces voies est due à l'absence de caniveaux d'évacuation des eaux de pluies.

A Mbenda autochtone, la plupart des voies se terminent en cul de sac ou se prolongent par un sentier de fortune à peine praticable. On y trouve également un réseau de voies piétonnes étroites qui desservent certains logements.

Il faut relever pour le déplorer que les voies qui se terminent en cul de sac, ont été tout simplement squattées par une population en quête d'un abri. Elle a donc occupé les emprises avec l'onction de l'un des trois propriétaires terriens.

Dans le secteur méridional, les voies existantes construites par des particuliers, sont dans le prolongement des rues du lotissement MAETUR. Elles sont également entretenues par leurs constructeurs. Elles se caractérisent par leur faible maillage. Elles sont complétées par des pistes qui se terminent dans les bas fonds marécageux dont elles facilitent l'accès et l'exploitation. Dans leur majorité, elles desservent des maisons dont l'aspect extérieur dénote de la pauvreté.

IV.2/- Alimentation en eau potable.

a/- Raccordement au réseau SNEC

Tableau n°2 : Concessions ayant un compteur SNEC par quartier

Quartier	Oui	Non	Sans réponse	Total
Mbenda	127	48	55	230
Melen V	42	96	0	138
Melen I	50	116	7	173
Melen III	97	152	4	253
Melen IV	102	223	21	346
Total	418	635	87	1140
Pourcentage	36,7 %	55,7 %	7,6%	100 %

Seulement 420 concessions (sur un total de 1140 dans l'ensemble de notre zone d'étude) sont raccordées au réseau d'eau SNEC dont 127 pour le seul secteur de Mbenda, soit 30,2 %. Le taux de raccordement des concessions de Melen I (27%) est le plus faible. Ce faible taux est dû au relief très

accidenté et à une couverture insuffisante de ce quartier en voie de communication ainsi qu'au fait qu'il s'agit des quartiers spontanés. C'est ce qui explique la prolifération dans ces quartiers des puits et sources comme alternative d'approvisionnement en eau potable.

b/- Autres sources d'approvisionnement en eau de boisson

Tableau n°3 : Source de ravitaillement des ménages non raccordés au réseau.

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	246	40,8%
Chez le voisin	177	29,4%
point de vente	95	15,8%
puits et sources	29	4,8%
autres	7	1,2%
non indiqué	49	8,1%
Total	603	100%

40,8 % de concessions non raccordées au réseau SNEC bénéficient de leur proximité des bornes fontaines pour s'alimenter en eau de boisson juste derrière un autre groupe représentant 45,2 % qui se ravitaillent chez les voisins raccordés au réseau SNEC. Une frange de 4,8 % utilise l'eau des puits et source comme boisson.

IV.3/- Accès à l'électricité

Tableau n°4 : Concession ayant un compteur SONEL par Quartier

Quartier	Oui	Non	Sans réponse	Total
Mbenda	143	31	56	230
Melen V	89	46	3	138
Melen I	116	53	4	173
Melen III	160	85	8	253
Melen IV	221	109	16	346
Total	729	324	87	1140
Pourcentage	63,9 %	28,4 %	7,6%	100 %

Presque la quasi totalité des concessions s'éclairent au moyen de l'énergie électrique. Car sur 1140 concessions, 1043 sont alimentées en électricité, soit un taux de couverture de 91,5 %. Ce taux serait plus élevé si l'on ne prenait pas en compte les concessions en construction identifiées dans le secteur de Mbenda (tableau n°5). Par contre, 27,3% des maisons sont alimenté à partir des compteurs de leurs voisins.

Tableau n°5 : Concession ayant accès à l'électricité

Quartier	Nombre	Pourcentage
Oui	1043	91,5%
Non	18	1,6%
Maisons en chantier	79	6,9%
Total	1140	100%

Toutefois, l'on constate que seules 64,2 % des concessions, soit 732 sont abonnées à la SONEL. En comparaison au pourcentage d'accessibilité des concessions au compteur SNEC, le taux d'abonnement à la SONEL est tout de même appréciable. Cette situation traduirait le désir des habitants à vivre dans un certain confort qui n'est satisfait que par l'existence d'un compteur SONEL d'une part, et de diminuer le taux d'agression et de criminalité nocturne d'autre part. Il faut aussi dire que le transport de ligne électrique se fait par voie aérienne et de ce fait le problème d'accessibilité à

la parcelle constitue une contrainte mineure. Ce qui n'est pas le cas pour le réseau d'alimentation en eau potable qui est souterrain.

V/- POPULATION RESIDENTE

Mbenda est un quartier cosmopolite qui compte 2235 âmes. Cette population est constituée essentiellement de Bamiléké, de Bassa, de Beti et de quelques ressortissants des provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les Ewondo, acquéreurs initiaux des parcelles, y sont aujourd'hui minoritaires. Cette souche autochtone a, au fil des ans, cédé ses droits de propriété. Ce qui a permis le renouvellement remarquable de la population originale à 90 %.

Mbenda est un quartier résidentiel dont la grande majorité des habitants travaille au centre administratif ou au centre commercial. Ceci est perceptible aux heures de pointe où les rues sont bondées de monde. Le matin, tous sortent du quartier, le soir, ils reviennent au bercail. Ce qui donne un mouvement pendulaire bien rythmé.

Melen III, I et V comptent 5.480 habitants. En dépit de son histoire de peuplement (quartier ayant accueilli les autochtones jadis déguerpis sur les sites respectifs de l'ENSPY, du CHUY et du CUSS), ce quartier est habité aujourd'hui par des allogènes. En effet, les autochtones, peu nombreux, sont disséminés dans le quartier. Ils ne disposent plus de parcelle à vendre et nourrissent des velléités de récupération des terrains qui furent vendus par les aïeux.

Les allogènes, quant à eux, forment la majorité des résidents. Ils viennent d'horizons divers. Parmi eux, on dénombre les Bamiléké, les Bassa, les Douala, les Makas, les Etons, Les Yambassa et les ressortissants de la partie septentrionale du pays. Il faut y ajouter quelques étrangers nigériens qui s'emploient dans le commerce notamment les pièces détachées des véhicules et les quincailleries.

Il ressort de nos investigations de terrain que Melen IV compte environ 3365 habitants. Ici, nous avons une mosaïque de tribus qui s'interpénètrent cohabitent en paix et mènent une vie en symbiose. Ce sont essentiellement des Bamiléqués et les Bétis qui représentent respectivement 30% des résidents. Ces groupes dominant est suivi par les bassas qui forment 14 %. Ensuite viennent les Mbamois, moins nombreux qui constituent 7 % des résidents. Les représentants de la partie septentrionale du pays, qui se confinent à la Briqueterie, leur quartier de prédilection, forment moins de 5% des résidents de Melen IV. Les anglophones des 2 provinces, les Mbos et les Bamoun représentent respectivement près de 3% des résidents. La province de l'Est est représentée par les Bayas. Ils constituent 2% des résidents. Le groupe des étrangers est peu nombreux et se compose de Nigériens et de Maliens dont l'ensemble forme 1% de la population de Mélen IV.

VI/- LES DECHETS

VI.1/- Déchets liquides

Dans l'ensemble de notre zone d'étude, les déchets liquides sont constitués essentiellement par les eaux usées des ménages, les urines et les huiles de vidange des véhicules. Ces rejets, par gravité, sont acheminés vers les bas-fonds marécageux.

En effet, les eaux usées des ménages, d'une manière générale, sont versées à même le sol dans la cour où elles laissent une traînée noire ou déversées dans les rigoles de fortune qui démarquent deux constructions voisines. Ces eaux fétides dégagent une odeur nauséabonde très répugnante. Dans des cas limités, elles sont acheminées dans des fosses étanches.

Les eaux de lessive et de baignade, quant à elles, favorisent l'infiltration des excréments et la souillure permanente des nappes souterraines, influençant directement les puits d'eau et les sources.

Les huiles de vidange émanant des stations d'essence (SHELL, ELF et TOTAL) à Melen, quoi que de quantités négligeables, sont déversées dans la nature. Elles sont répugnantes et désagréables à la vue. L'absence des toilettes publiques explique sans doute la transformation des espaces vagues en urinoir de fortune. L'accumulation des urines dans ces lieux (en général à

proximité d'un débit de boisson) dégage une odeur aigre quasi insupportable pour le passant et les riverains.

VI.2/- Déchets solides

Les déchets solides sont constitués essentiellement des ordures ménagères produites quotidiennement par les habitants. Leur composition est très hétérogène. Elles sont constituées entre autres de vieux habits, des épluchures diverses, du papier, des fragments de verre ou de bouteilles, des restes d'aliments, etc. Ces déchets sont généralement concentrés en bordure de l'axe bitumé qui ceinture le quartier. Quotidiennement, des éboueurs d'Hysacam les collectent à l'aide des véhicules spécialisés. Mais cette tâche n'est pas toujours accomplie avec efficacité.

La carence des voies de circulation est un handicap de taille pour la collecte et l'évacuation de ces déchets dans le secteur de Melen.

Face à cette difficulté de circulation, bon nombre de ménages disposent les ordures sur des espaces vagues ou les déversent dans les cours d'eau proches qui jonchent les bas-fonds.

Quand il pleut, la pratique courante consiste à verser les ordures dans les rigoles souvent très étroites. Elles sont ensuite évacuées vers les rivières, où elles s'accumulent et obstruent le lit majeur de ces cours d'eau. Elles accroissent ainsi l'insalubrité de ces bas fonds marécageux et malsains avec toutes les conséquences que cela comporte (moustiques, maladies, inondation, etc.).

VII- ACTIVITES ECONOMIQUES

A Melen IV, les activités qui relèvent du secteur informel sont assez florissantes. Elles reflètent le paysage des autres quartiers populaires de la ville. Elles constituent une réponse à la crise économique et aux besoins pressants de la population de se débrouiller. Elles sont très variées et se caractérisent par l'emploi d'un personnel réduit; généralement, il s'agit d'un indépendant qui, au gré de certaines circonstances, a pu réunir le capital nécessaire à la mise sur pied d'une petite affaire. Ces activités informelles présentent à la population une gamme de produits et de services importante. Elles vont du petit commerce aux boutiques ou échoppes en passant par des salons de coiffure, des pressings, des vidéoclubs, des secrétariats publics annexés de télé boutiques aux auto-écoles, aux menuiseries de fortune, aux ateliers de réparation des véhicules, ...etc.

Dans le secteur informel, Melen IV c'est aussi la multiplicité des ventes – à - emporter et des bars réputés aux noms évocateurs qui se côtoient. Ici, on peut faire allusion à : Demi Crocodile, le Baron, Dom Victoria, Bakong Bar, Simba dancing, Escal bar, 5è protocole 2, Carnaval plus, Dihep di nkam bar, Snack bar el cabalo, etc.

La prolifération de ces activités témoigne de leur rendement éventuel et de la place qu'elles occupent dans l'économie urbaine.

Mbenda, nous l'avons déjà dit, est un quartier dortoir, un réservoir de main-d'œuvre pour le centre administratif et le centre commercial. Cette acception explique l'état embryonnaire des activités économiques dans le quartier. Celles-ci sont dominées par l'artisanat et le micro commerce.

VII.1/- L'artisanat

Le secteur artisanal consolide sa présence par l'existence de 2 ateliers de couture, deux ateliers de coiffure et un atelier de soudure métallique. Ces artisans sont des débrouillards qui utilisent des matériels rudimentaires : vieille machine, poste de soudure de seconde main, petite scie à métaux, ciseaux à peine coupants, etc.

Néanmoins, ces services de proximité sont réclamés par l'ensemble de la population résidente.

VII.2/- Le micro commerce

Le micro commerce saupoudre l'ensemble du quartier et tend à se répandre. Il se caractérise par sa diversité, sa taille et sa répartition. Ces activités économiques vont des débits de boisson à la télé boutique en passant par des échoppes et des kiosques.

Les débits de boisson sont localisés dans les zones à population dense. Ils sont très fréquentés en début de soirée et surtout les week-ends.

Les échoppes qui se complètent par les étals, sont très peu achalandées. Elles offrent des articles de première nécessité (condiments, savons, sucre, aiguille, pétrole, craie, pain, sel ...etc) aux habitants.

A Mbenda, les étals se multiplient. Ce sont des points de vente sur lesquels sont exposées des marchandises telles que bananes, macabo, oignon, piment, pomme de terre ...etc.

Ce micro commerce ou petite activité participe à l'animation de ce quartier.

Si on ajoute à ce micro commerce, les vendeuses de beignets dont les activités sont surtout florissantes dans la matinée et dans la soirée, on comprend le tableau économique de ce quartier en gestation qui possède encore des parcelles non mises en valeur.

Ces parcelles vagues sont généralement exploitées en champs vivriers soit par le propriétaire, soit par le voisin. On y cultive le manioc, les légumes, le maïs. On y plante également des bananiers.

Ces plantes sont cultivées de manière pérenne dans le bas fond où on trouve l'eau en permanence pour arroser. On y pratique aussi des cultures maraîchères : laitues, persils, folon, choux, ...etc.

Melen III, I et V est un quartier stratégique à vie trépidante. Il s'y pratique une foule d'activités diverses qui relèvent soit du commerce soit de l'artisanat.

VII.3/-Activités commerciales

Le petit commerce est une activité dominante dans notre zone d'étude. De la vendeuse des beignets au petit boutiquier en passant par la tenancière d'une gargote, on a là une myriade de petits commerçants qui peuplent ce quartier et qui luttent pour leur survie. Généralement leur entreprise n'est rien d'autre qu'une petite tablette posée devant la cour ou en bordure d'une piste sur laquelle ils exposent des produits de première nécessité : piments, savons, tomates, pétrole, sucre, cigarette, pain huile...etc. Il peut également s'agir d'un étal posé à même le sol, sans soin particulier où sont exposées les marchandises de toute sorte. Les déchets issus de ce micro - commerce sont tout simplement déversés dans l'environnement immédiat sans souci d'hygiène.

A ces petits commerçants il faut ajouter ceux qui détiennent des débits de boissons, les librairies, les alimentations, bref les activités commerciales d'une importance certaine. Ils se localisent en bordure de l'axe bitumé qui borde le quartier. Ils produisent des déchets qui sont concentrés dans des cartons, poubelles de fortune et qui sont ensuite vidés dans les caniveaux ou les espaces vagues.

Ces déchets peuvent être récupérés moyennant rémunération. Ces commerçants sont prêts à payer le coût des services rendus.

VII.4/- Services divers

Le quartier regorge des artisans qui rendent des services à la population. Parmi ces prestataires de services, on peut citer les coiffeurs, les tailleurs, les menuisiers, (bois et métallique) les Téléboutiques, les cordonneries, les horlogers, les mécaniciens, les assurances, les banques, les coopératives, les stations services...etc.

Tout ces artisans recherchent la proximité de l'axe bitumé pour l'installation de leur activité dont les déchets, par gravité, s'accumulent dans les bas-fonds.

VIII/- VIE ASSOCIATIVE

Notre zone d'action regorge plusieurs associations. Mais il s'agit plus des associations tontinières à caractère tribal. Les associations qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers sont moins nombreuses.

Lorsque de telles associations existent, elles sont moins présentes sur le terrain. Sauf quand elles sont appuyées par des ONG ; c'est le cas du Comité d'Animation au Développement (CAD) de Melen IV qui est très actif depuis qu'il bénéficie de l'encadrement de ERA-Cameroun à travers les projets d'aménagement des sentiers et des latrines dans ce quartier.

Contrairement au CAD de Melen IV, la Mutuelle de Solidarité de Melen Polytechnique (MUSOMEPE), l'Association des Résidents de Mbenda (AREM) sont presque absentes sur le terrain depuis l'arrêt des travaux de curage de la rivière Mingoa à Melen III et ceux portant sur l'adduction d'eau potable à Mbenda.

Le CAD de Melen IV, MUSOMEPE et AREM sont des associations à l'échelle du quartier. La majorité des membres sont des adultes. Ce qui n'est pas le cas de Melen I et Melen V où les associations de développement recrutent l'essentiel de leurs membres uniquement parmi les jeunes

ANNEXE N°5 :

**CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES
DECHETS AU CAMEROUN.**

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES DECHETS AU CAMEROUN

Promouvoir la salubrité de l'environnement des agglomérations est une des préoccupations du gouvernement de la République du Cameroun. Dans le souci de permettre aux citoyens de vivre dans un environnement sain, la constitution camerounaise de 1996 énonce dans son préambule que: "Toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et à la protection de l'environnement".

Toutes les institutions de l'Etat interviennent à des degrés divers dans le domaine de la gestion des déchets. Les rôles sont évidemment différents et l'on peut distinguer les institutions de planification, de normalisation et d'exécution.

Dans le cadre de cette analyse nous ne nous intéresserons qu'aux institutions de planification et d'exécution.

I/- LES INSTITUTIONS DE PLANIFICATION : LES MINISTERES

A la lecture du décret n° 97-205 du 07 décembre 1997 portant organisation du gouvernement, on se rend compte que trois ministères sont particulièrement chargés des problèmes de l'environnement et des déchets :

- Le ministère de l'environnement et des forêts
- Ministère des mines de l'eau et de l'énergie.
- le ministre de la ville.

Trois autres bien que très actifs sur le terrain, ne sont concernés qu'indirectement. Il s'agit de :

- Ministère de l'administration territoriale
- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat,
- Ministère de la santé publique

Il convient aussi de signaler l'intervention non évitable du ministère de l'Economie et des finances.

I.1/- Ministère de l'Environnement et des Forêts.

D'après le décret du 1er octobre 1996 portant son organisation, le Ministère de l'Environnement et des Forêts est chargé entre autre de :

- Elaboration, mise en œuvre et suivi de la politique nationale en matière d'environnement.
- Planification de la gestion durable des ressources naturelles, élaboration des politiques et des stratégies de prévention des pollutions et nuisances en milieu urbain.
- Proposition des mesures correctives pour les milieux contaminés.
- Elaboration et exécution des programmes de sensibilisation relatifs à la protection de l'environnement.

Le MINEF, par l'intermédiaire de son secrétariat permanent à l'environnement suit la gestion du Fonds National pour l'Environnement et le développement Durable et assure l'encadrement technique des collectivités publiques et privées en matière de protection de l'environnement.

La division des normes et inspections environnementales est chargée de l'élaboration et de la codification des normes environnementales, en liaison avec les administrations compétentes ainsi que du contrôle de l'application des normes et règlements environnementaux.

La cellule des normes et procédures propose des mesures appropriées de gestion des déchets liquides et étudie toutes mesures réglementaires nécessaires à la prévention de la pollution.

Comme on peut constater, les prérogatives du MINEF en matière des déchets se limitent uniquement à l'élaboration des politiques de manière globale, l'encadrement des collectivités locales et l'élaboration et suivi des normes. Il faut noter qu'à ce jour aucune norme spécifique à la gestion et élimination des déchets n'a été publiée par ce ministère.

I.2/- Ministère de la ville

Le ministère de la ville intervient dans le domaine des déchets et de l'assainissement pour le confort des habitants des villes de son ressort (plus de 100 000 habitants) et afin de lutter contre l'insalubrité. Il a la responsabilité de la définition des objectifs à atteindre et de la politique à mettre en œuvre. Il assure une mission de coordination.

Le décret N° 98/153 du 24 juillet 1998 portant organisation du Ministère de la ville précise les missions de ce ministère en matière des déchets. Ces missions sont assurées par la direction de l'amélioration du cadre de vie et ses sous directions. Elles consistent entre autre au :

- suivi de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires en matière d'aménagement,
- prise en compte de la protection de l'environnement dans les études d'impact,
- prévention et suivi de la répression de l'habitat spontané,
- suivi de l'hygiène et de la salubrité publique,
- suivi et coordination des opérations de collecte, d'enlèvement et de traitement des déchets,
- suivi et coordination des travaux d'assainissement et de drainage.

Ces différentes missions incombent à la Sous direction de l'assainissement et plus spécifiquement au service des déchets solides qui a pour tâche :

- de l'élaboration des schémas et plans relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets solides,
- de toute étude visant à l'amélioration de la collecte et de l'enlèvement des déchets solides,
- du suivi et de la coordination des opérations de collecte, d'enlèvement et de traitement des déchets,
- de la sensibilisation de la population sur la pratique de la pré collecte.

I.3/- Ministère des Mines , de l'Eau et de l'Energie.

Le décret n° 96/227 du 1er octobre 1996 portant organisation du ministère des mines de l'eau et de l'énergie abroge en son article 73 les disposition antérieures et notamment celles du décret n° 88/1350 du 30 septembre 1988. La responsabilité du Ministère des mines, de l'eau et de l'énergie en matière des déchets se limite à la gestion des eaux usées et au contrôle des établissements classés. Ces missions sont assurées sur le terrain par la sous-direction de l'assainissement.

I.4/- . Le Ministère de l'administration Territoriale

A la lecture du décret N° 98/147 du 17 Juillet 1998, il apparaît clairement que le Ministère de l'Administration Territoriale n'intervient dans le domaine des déchets qu'à travers les circonscriptions administratives et de la tutelle qu'il exerce sur les collectivités territoriales décentralisées.

En effet, l'article 29 dispose que : " la cellule de coordination est chargée : de la coordination des activités économiques et sociales des circonscriptions administratives. " La direction des collectivités territoriales décentralisées est chargée : "du suivi des interventions des collectivités territoriales décentralisées en matière économique et sociale".

Le Ministre de l'administration territoriale, au regard de tout ce qui précède, veille, à travers les autorités administratives déconcentrées, au respect des lois et règlements édités par le Gouvernement et concernant les déchets et autres aspects de la vie publique.

I.5/- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat participe à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en assurant la cohérence avec le schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

Il est chargé de l'élaboration des normes générales d'implication des réseaux publics en milieu urbain et des normes concernant les aspects assainissement liés aux constructions. La responsabilité du MINUH en matière de gestion des déchets se limite à assurer la cohérence de plan de gestion par rapport au schéma directeur d'urbanisme : implantation des usines de traitement, choix des sites de décharge. En outre, c'est le MINUH qui a en charge les domaines et les cadastres. A cet effet, il lui revient de dégager les réserves foncières pouvant abriter les unités de traitement et d'élimination des déchets.

I.6/- Ministère de la Santé publique

Le MINSANTE vise à améliorer les conditions sanitaires dans lesquelles vivent les populations.

Le Ministère de la Santé publique participe à l'élaboration de la réglementation et des normes relatives à la qualité de l'eau potable distribuée et des effluents, ainsi que la salubrité des locaux (habitations, lieux publics...).

Il dispose d'agents assermentés chargés du contrôle du respect de la réglementation. Pour ce qui concerne plus précisément l'assainissement, cette mission est déléguée aux services communaux d'hygiène.

Il est responsable de la politique d'éducation sanitaire publique.

Il fixe les fonctions des techniciens et agents techniques du génie sanitaire (note circulaire n° 067/NC/MSP/DMPHP/SHPA du 19 juin 1978) dans le cadre de sa mission générale de contrôle de la salubrité.

En outre le MINSANTE est chargé de :

- la promotion des mesures d'hygiène auprès des collectivités urbaines et de la population
- du contrôle de la qualité des eaux avec les autres départements ministériels intéressés.
- de l'élaboration et promotion de la politique de salubrité de l'environnement, des lieux publics, de l'habitat et des individus.
- participation à la réglementation relative à l'agrément et à la normalisation en matière d'hygiène publique et d'assainissement, notamment sur les déchets liquides.

I.7/- Ministère de l'Economie et des Finances

Le ministère des finances n'intervient pas de manière directe dans la gestion des déchets. Mais il intervient indirectement dans la mesure où c'est lui qui finance la quote part de l'Etat dans le paiement des prestations des sociétés privées concessionnaires et récupère les centimes additionnels communaux qui constituent la principale recette des communes.

II/- LES INSTITUTIONS D'EXECUTION : LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES ET LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

II.1/- Les collectivités territoriales décentralisées

"La commune est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public.

Elle gère les affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement économique social et culturel de ses populations. "Article 1 loi N° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale".

Dans le contexte de décentralisation, on observe un transfert des responsabilités en matière d'exploitation et de gestion des équipements de proximité au "profit" des communes. Trois grands groupes de communes existent au Cameroun : les communautés Urbaines, les communes urbaines et les communes rurales. Il existe deux communautés urbaines de Douala et de Yaoundé qui sont divisées en communes urbaines d'arrondissement dont six pour Yaoundé et cinq pour Douala.

"Les collectivités territoriales décentralisées assurent l'élimination des déchets produits par les ménages (.)", selon la loi cadre sur l'environnement de 1996.

Nous focaliserons notre analyse uniquement sur les Communautés Urbaines et les Communes urbaines d'arrondissement.

a)- La communauté urbaine

La Communauté Urbaine a la responsabilité "globale" du fonctionnement de l'assainissement en ce qui concerne l'exploitation et la gestion des équipements. La loi de 1987 lui confère les responsabilités dans les domaines suivants : urbanisme et aménagement urbain, Hygiène et salubrité, etc.

Elles peuvent exécuter elles-mêmes ces tâches ou faire appel à un prestataire de service dans le cadre d'un contrat. Le cahier des charges devra définir les conditions de réalisation, de rémunération et de contrôle.

Elle assure le contrôle technique de la conformité des installations d'assainissement et des entreprises chargées d'assurer la collecte et l'élimination des déchets.

b/- Les communes urbaines d'arrondissement

Elles ont été créées en 1987 par la loi N° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines.

Aux termes de l'article 11 : « les Communes Urbaines d'Arrondissement, sont compétentes dans les domaines suivants :

- 1) Exécution des lois et règlements
- 2) Enlèvement et traitement des ordures et des déchets, épuration des eaux usées.
- 3) Assainissement
- 4) police des établissements dangereux, insalubres et incommodes.
- 5) action sanitaire et sociale ».

Les champs d'action des communautés urbaines et des communes urbaines d'arrondissement prètent à confusion et se superposent en matière de gestion des déchets. L'on note aussi un manque de collaboration entre les deux structures dans le domaine de la gestion des déchets.

S'agissant des autres communes (les communes urbaines à régime spécial , les communes urbaines et les communes rurale) la loi N° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale ne spécifie par leur rôle dans le domaine de la gestion des déchets. Cette situation pose un véritable problème dans la mesure où, elle limite la marge d'initiative des maires.

La réforme de l'institution communale est encore nécessaire pour permettre à cette structure de jouer pleinement son rôle dans le domaine des déchets. Il s'agira dans ce cas de bien préciser dans le cadre d'une loi, les missions dévolues à la commune en matière de gestion des déchets, l'organisation à mettre en place , les moyens alloués pour exécuter cette mission..

II.2/- Les acteurs non gouvernementaux (ANG).

Ce sont des personnes physiques ou morales qui conformément aux lois et règlements en vigueur, participent à l'exécution des missions d'intérêt général.

Cette catégorie d'acteurs de développement social économique et culturel apparaît au Cameroun à partir de 1990 grâce d'une part au vent de démocratie qui, à cet époque, a soufflé sur l'ensemble des pays du tiers monde et d'autre part, à la crise économiques qui depuis 1985 avait paralysé l'état et les collectivités locales décentralisées, les rendant incapables à satisfaire les besoins fondamentaux de la populations.

Les facteurs de naissance et développement de ces mouvements furent un ensemble de lois adoptées par l'assemblée nationale au cours d'une de ces sessions extra ordinaire tenue au mois de décembre 1990 et baptisée "session des libertés" et promulguées au cours du même mois par le président de la République. De toutes ces lois, nous en retiendrons particulièrement deux :

La loi N° 90-46 du 19 décembre 1990, abrogeant l'ordonnance N° 62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion.

Cette loi est importante car, l'ordonnance de 62 constituait un danger permanent pour tous les citoyens, d'autant plus que la notion de subversion n'était pas définie. De nombreux citoyens avaient été jugé et condamnés à partir de cette ordonnance et tant qu'elle était en vigueur, les droits de l'homme et les libertés restaient muselés.

La loi N°90-53 du 19 décembre 1990, portant liberté d'association. Cette loi abrogeait et remplaçait les dispositions de la loi N° 67/LF/19 du 12 juin 1967 sur la liberté d'association, devenus caduques et inadaptées dans le contexte.

Les années suivantes vont aussi connaître l'adoption et la promotion des autres textes, notamment la loi sur les groupes d'Initiatives Communes (GIC) et les sociétés coopératives, (COOP GIC), les groupes d'intérêts économiques (GIE)

La porte ainsi ouverte, permis à la population (société civile) de participer à l'exécution des missions d'intérêts général et dans presque tous les domaines de la vie publique.

En milieu urbain leur activités sont centrées sur l'assainissement des quartiers, l'enlèvement des ordures, l'aménagement des voies de desserte.

Les organisations constituées se réfèrent à l'une ou l'autre loi en vigueur et prennent des dénomination variées.

En général, les organisations prennent les formes suivantes :

- ✓ Association reconnues,
- ✓ Groupe d'Initiative Communes (GIC)
- ✓ Organisations non Gouvernementales (ONG),
- ✓ Les petites et moyennes entreprises (PME)
- ✓ les Associations de fait

a/- Les Associations

"L'Association est la convention par laquelle des personnes mettent en commun leur connaissances ou leur activités dans un but autre que de partager des bénéfices" article 2 de la loi N° 90-053 du 19 décembre 1990.

La liberté d'association est reconnues à toute personne physique ou morale sur l'ensemble du territoire national (article 1 al 3 de la loi n° 90-053 du 19/12/90)

Elles obéissent à deux régimes :

- ✓ le régime de déclaration
- ✓ le régime d'autorisation

Relevant du régime d'autorisation, les Associations étrangères et les associations religieuses.

Toutes les autres formes d'associations sont soumis au régime de déclaration, tandis que les partis politiques et les syndicats sont régis par des textes particuliers.

Dans le cadre de ce travail, nous ne prenons en compte que les associations déclarées.

Champ d'intervention des associations déclarées

Les associations définissent librement leur champ d'intervention. Toutefois, les membres fondateurs sont tenues de communiquer à la préfecture de leur siège le titre, l'objet, le siège ainsi que les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction.

Toutefois, les associations fondées sur une cause ou en vue d'un objet contraires à la constitution, aux lois et aux bonnes mœurs, ainsi que celles qui auraient pour but de porter atteinte notamment à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale, à l'intégration nationale et à la forme républicaine de l'Etat sont nulles et nul effet.

Les ressources des associations sont constituées des cotisations des membres. Toutefois les associations reconnues d'utilité publique peuvent recevoir des subventions des personnes publiques, des dons et legs des personnes privées.

b/- Les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes

Ils sont régis par la loi N° 92/006 du 14 août 1992 et son décret d'application N° 92/455/PM du 23 novembre 1992.

Une société coopérative est un "Groupe de personnes physiques et/ou morales qui s'associent librement pour atteindre des buts communs par la constitution d'une entreprise dirigée de manière démocratique et à laquelle elles sont liées par un contrat qui fixe notamment les règles :

- de leur activité avec cette organisation,
- de répartition équitable de son capital
- de participation aux fruits et aux risques liés à ladite activité.

Un Groupe d'Initiative Commune (GIC) est une organisation à caractère économique et social de personnes physiques volontaires ayant des intérêts communs et réalisant à travers le groupe des activités communes.

Les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes sont enregistrées dans le registre des COOP/GIC dans chaque délégation provinciale de l'agriculture.

Les groupes d'initiatives communes interviennent surtout au niveau de la transformation dans le domaine des déchets. En effet dans la plupart de cas, les GIC interviennent pour transformer les déchets solides en compost qu'ils revendent aux agriculteurs pour se faire du bénéfice. Il peut aussi faire de la pré collecte en négociant avec les ménages qui le désirent un contrat de pré collecte des déchets jusqu'au point de ramassage agréé. C'est bien cette expérience que GIC JEVOLEC fait actuellement dans le quartier Mendong dans la ville de Yaoundé.

c/- Les Organisations non Gouvernementales

Elles sont régies par la loi N° 99/014 du 22 décembre 1999.

"Une ONG est une association *déclarée* ou une association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur, et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêt général " article 2 al1.

L'adoption d'un texte spécifique sur les ONG à côté d'une loi sur la liberté d'association est une originalité camerounaise, car dans la quasi totalité des Etats, le législateur ne fait pas de distinction particulière entre ONG et Association.

D'ailleurs, le terme ONG est emprunté au droit international public qui distingue à côté des organisations internationales (ONU et ses organes spécialisés, OUA, CEMAC, OTAN Union Européenne, par exemple) dont les membres sont des Etats et les Gouvernements, des organisations tel que la Croix Rouge, par exemple dont les membres sont des personnes physiques *ou morales* de droit privé.

A la lecture du texte camerounais, l'on se rend compte que le législateur a voulu faire une distinction entre les petites associations (zone d'intervention, qualité de membre et moyens d'action

très limités) *et les grandes associations*. Ceci est vrai d'autant plus que dans la loi portant sur la liberté d'association, l'article 11 annonce déjà qu'hormis les associations reconnues d'utilité publique, aucune association déclarée ne peut recevoir, ni subvention des personnes publiques, ni dons et legs des personnes privées".

Les associations reconnues d'utilité publiques sont régies par le décret N° 77/495 du 7 décembre 1977 fixant condition de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées.

Par œuvre sociale privée, il faut entendre les activités d'une association régulièrement *autorisée*, d'une institution, d'une entreprise ou d'un service à but humanitaire et apolitique ou créée par une personne physique, en vue d'apporter une aide matérielle et morale ou un encadrement éducatif à des personnes de tout âge, sexe ou race, aux familles ou aux groupes afin de promouvoir leur épanouissement article 2 du décret N°77/495 du 7 décembre 1977.

Autrement dit, la loi sur les ONG est une manière de reconnaître certaines associations d'utilité publique sans passer par la procédure complexe qu'institue le décret de 1977.

Les ONG interviennent limitativement en fonction des priorités des pouvoirs publics dans le domaine : juridique, économique, sociale, culturel, sanitaire, sportif, éducatif, humanitaire, en matière de protection de l'environnement ou de promotion des droits de l'homme article 3 (loi 99).

Chaque organisation définit librement son domaine d'activité, l'organisation à mettre en place et les *moyens indispensables* pour la réalisation. Il leur est seulement recommandé de respecter la réglementation en vigueur.

d/- Les petites et moyennes entreprises

La réglementation applicable est celle relative aux COOP/GIC et aux Groupes d'Intérêts Economique (GIE).

Il s'agit des personnes qui interviennent dans le domaine des déchets pour faire du bénéfice. Elles offrent leurs services à des administrations pour enlever régulièrement les déchets qu'elle transportent par voiture privée jusqu'à la décharge agréée.

e/- Les Associations de fait

Il s'agit des associations d'entraide et de solidarité d'intérêt économique ou socio culturel telle que le club de danse, les associations *de ressortissants*, les associations des élèves et étudiants, certaines associations *de jeunes* dans le quartier...

Elles organisent régulièrement des séances d'investissement humain au niveau de leur quartier (nettoyage des caniveaux, de curage des rigoles, de désherbage des abords des voies d'accès) et n'ont pas besoin d'une reconnaissance particulière pour exercer leurs activités.

Conclusion

Le cadre institutionnel de gestion des déchets au Cameroun est embryonnaire et moins structuré. Le principe de base sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement en général est bien posé mais les modalités pratiques d'intervention des acteurs restent encore à parfaire. Les problèmes des déchets et de pollution de l'environnement vont chaque jour sans cesse grandissants dans nos villages et surtout les grandes villes. Les autorités compétentes doivent améliorer le cadre juridique existant de façon à renforcer la synergie entre les différents acteurs institutionnels et donner aux collectivités locales les moyens pour remplir convenablement leur mission.

Il est souhaitable que l'administration mette les moyens pour le fonctionnement des structures qu'elle crée ou *qu'elle a encouragé à créer* au niveau des quartiers urbains. Nous faisons référence ici aux comités locaux d'hygiène que le préfet du Mfoundi et le sous préfet de l'arrondissement de Yaoundé VIe ont créé dans les quartiers de la ville de Yaoundé mais *qui n'ont jamais véritablement fonctionné*.

Au regard de la réglementation actuelle, les associations, les ONG, les groupes d'initiatives communes (GIC) peuvent intervenir à *des degrés* divers dans la gestion des déchets solides urbains. Mais leur mode d'intervention et leur responsabilité n'étant fixé par aucun texte, ils ne pourront mobiliser que de moyens très limités pour financer leurs actions. Ce qui limite leur portée et la pérennisation de ces activités. La communauté Urbaine qui a une responsabilité légale en matière de gestion des déchets, peut valablement confier tout ou partie sa mission aux structures de droit privé (entreprise, GIC, ONG, GIC, association de quartier). Elle pourrait dans ce cas, financer leur prestation à partir de son budget d'investissement

ANNEXE 6 :
DOCUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES.



E . R . A¹ .
CAMEROUN



Environnement : Recherche -Action au Cameroun

B.P. 3356 Yaoundé/Messa - Cameroun
Tél/fax : (237) 31 00 76 ou Fax: : (237) 31 00 76
Email : era@cenadi.cm

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ONG, ASSOCIATIONS DE QUARTIERS, PME, GIC ET PARTICULIERS INTERVENANTS DANS LE DOMAINE DES DECHETS DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

I/- Généralités

DATE _____

Enquêteur _____

Nom de la personne rencontrée : _____

Fonction : _____

II/ Identification

Nom de la structure _____

Type de structure _____

statut juridique, _____

année de création, _____

Localisation _____

Adresse _____

Nom du responsables _____

Nombre de membres actifs : _____

III/- Présentation de la structure

Historique de la création de la structure :

- Contexte
- Motivations

objectifs

Les membres :

- nombre de membres d'honneurs ou non actifs
- résidence des membres par rapport à la zone d'action
- Quels sont les relations entre les membres ?
- Système de renouvellement des membres de bureau

Les activités :

(lister les activités et faire une description de 3 à 5 lignes);

L'administration de la structure :

- (demander une copie su statut et du règlement intérieur
Organigramme (qui fait quoi ?))
- Quel est le poids de l'administration interne sur les membres.

¹ Récépissé de déclaration d'association n° 00245/RDA/JO6/BAPP

Les réalisations :

- faire une description de 5 lignes par réalisation
- énumérer les réalisations ayant le plus marquée l'association, GIC, ONG
- quels sont les enseignements tirés de ces réalisations ? Les liens avec les communes (CUY ou CUA) ?

➤ Les bénéficiaires des activités s'ils existent, interroger au moins deux bénéficiaires sur l'impact réel des activités cités.

➤ La ou les zones d'intervention

➤ Les partenaires

IV/ Expérience dans le domaine des déchets/assainissement

Année de la première expérience dans les déchets ?

Nombre de réalisation déjà effectuée dans le domaine des déchets.

Description de chaque réalisation :

- * Nature de l'activité menée
- * Année de réalisation de l'activité
- * Nature des déchets collectés
- * le matériel de pré collecte
- * le moyen de transport
- * le lieu de décharge
- * la fréquence de ramassage
- * difficultés rencontrées
- * que fait-on des ordures enlevées ?
- * protection des éboueurs.

Parmi les réalisation, quelles sont celles qui sont encore en cours ?

V/ Description des activités en cours

1/ Organisation

- * les horaires de travail
- * nombre d'équipe de travail
- * composition de chaque équipe de travail
- * la supervision du travail
- * organisation de la tournée de pré collecte (qu'est ce qui détermine la fréquence de collecte dans un ménage)

2/ Participation des ménages clients à l'opération.

- * Nature de la contribution,
- * mode de détermination de la contribution des clients,
- * taux de contribution de chaque commerce/entreprise,
- * mode de recouvrement des contributions,
- * le moment de recouvrement de la contribution : * début mois / ___/* fin du mois / ___/
- * sanctions envisagées en cas de non paiement,
- * les difficultés rencontrées
- * réunion avec les clients ?
- * fréquence des réunions avec les clients?
- * Qui les convoquent et quand ?
- * Appréciation de la participation des bénéficiaires

VI/ Mode de fonctionnement

- Personnel permanent
 - * nombre
 - * effectif des trois dernières années : 1998 / ___ / , 1999 / ___ / , 2000 / ___ /
- Personnel vacataire
 - * nombre
- Rémunération
 - * Personnel permanent
 - * Personnel vacataire
 - * Evolution de la rémunération.
- * Autres charges de la structure
- Combien rapporte l'activité de collecte des déchets à la structure ?
- Type de rapport avec d'autres institutions :
 - * Mairie,
 - * Hysacam,
 - * Autres.
- Appréciation de la structure sur :
 - * relation avec les autres Institutions
 - * son activité dans les déchets
- Les difficultés rencontrées.

VII/ Disponibilité à intervenir dans un éventuel projet déchet dans la ville de Yaoundé

- *La structure est-elle prête ?
- *Dans quel domaine ? à intervenir au delà de sa zone actuelle ?
- *A quelles conditions
- *Dans quels quartiers

Si oui:

- De quel matériel dispose la structure pour intervenir?
- De quel matériel aura-t-il besoin?
- De quel type de financement aura-t-il besoin?
- Quels seront ses besoins en personnel?

Commentaires et Observations de l'enquêteur



**E . R . A² .
CAMEROUN**



ENVIRONNEMENT - RECHERCHE - ACTION

au Cameroun

B.P. 3356 Yaoundé / Messa - Cameroun

Tél/Fax : (237) 231 00 76

Email : era@cenadi.cm

ENQUETE AUPRES DES MENAGES DANS LES QUARTIERS MELEN I; III; IV; V; NSIMEYONG IIB
(MBENDA ET AKANA)

Nom de l'enquêteur : / _____ / Date : / _____ /

Quartier : / _____ / Nom du superviseur : / _____ /

000/- IDENTIFICATION

010- Numéro de l'îlot : / _____ /

015 - Nombre de maison dans la parcelle / ___ / ___ /

020 - Numéro de la maison abritant le ménage enquêté: / _____ /

025 - Nombre de ménage dans la parcelle? / ___ / ___ /

030 - Taille du ménage enquêté? / ___ / ___ /

100/- OCCUPANTS ET CARACTERISTIQUES DE LA MAISON

110- Statut d'occupation / ___ /

1- Propriétaire

2- Locataire

3- Maison familiale

4- Autres à préciser / _____ /

120 - standing de maison / _____ /

1 – très bas standing,

2 – bas Standing

3 – moyen standing

4 – haut standing;

5 – très haut standing

130 - Type de matériaux de mur / _____ /

1- poto-Poto non crépis 2- poto – poto crépis

3 - Brique de terre

4 – Parpaing de ciment non crépis 5- Parpaing de ciment crépis

6 – planches

140 - Etat de finition du sol à l'intérieur de la maison / _____ /

1 - terre simple ,

2 - Chape non lissée

3- Chape lissée

4- Gerflex

5- Carreaux

6- Autres à préciser / _____ /

150 - Conditions d'accès à la maison / ___ /

1- Accès facile par camion

2 – Accès difficile par camion

3 - Accès difficile aux véhicules particuliers

4 - Accès possible seulement aux 2 roues (moto, pousse – pousse);

5 - N'est accessible qu'à pied.

200 Accessibilité au service de collecte des O.M

² Récépissé de déclaration d'association n° 00245/RDA/JO6/BAPP

210 - Connaissez vous le circuit de collecte HYSACAM le plus proche de votre habitation³? / ___/

1 – Oui 2 - Non

215 - Si oui donnez la distance entre la maison et le circuit de collecte HYSACAM le plus proche / _____/ m

220 - Connaissez vous l'emplacement du bac le plus proche de votre domicile? / ___/

1 – Oui 2 - Non

225 - Si oui donnez la distance entre la maison et le bac le plus proche / ___/___/___/ m

230 - Quelle est la distance entre la maison et la route goudronnée? / ___/___/___/ m

240 - Quelle est la distance entre la maison et la route en terre pouvant être empruntée par les camions? / ___/___/___/ m

300/- INITIATIVES AU NIVEAU DU QUARTIER POUR RESOUDRE LE PROBLEME D'INSALUBRITE

310 - Quelles sont les principales conséquences du problème d'insalubrité du quartier sur les ménages?

311 - Inondation des maisons / ___/ 1 – Oui 2 – Non

312 - Les odeurs nauséabondes / ___/ 1 – Oui 2 – Non

313 - Prolifération des souris et cafards / ___/ 1 – Oui 2 – Non

314 - Augmentation des maladies chez les enfants / ___/ 1 – Oui 2 – Non

315 - Autres (préciser) _____

320 - Quelles sont les initiatives que vous avez prises au niveau individuel pour résoudre ces problèmes?

330- Y a-t-il eu des initiatives communes pour résoudre le problème? / ___/

1- Oui 2- Non

340 - si oui lesquelles ?

350 - Quels sont les résultats obtenus _____

360 – Si non pourquoi? _____

400/- PRODUCTION ET GESTION DES ORDURES

410 Quel est le type de récipient que vous utilisez pour regrouper les déchets à domicile ? / ___/

1 – Seau sans couvercle, 2- sacs de marchés en fibre plastique, 3- Plastique d'emballage
4 – sacs Mbandjock 5 – Bassine 6 – Sacs poubelle, 7- Seaux avec couvercle,
8 – Autres (à préciser) _____

420 Quelle est la capacité de votre poubelle⁴ ? / ___/ ___/ ___/ litres

430 Combien de fois videz vous vos poubelles par semaine ? / ___/

³ l'enquêteur doit demander ce circuit et vérifier s'il correspond bien à un circuit de collecte existant.

⁴ L'enquêteur doit voir les poubelles et apprécier leur volume à l'aide du guide joint au questionnaire.

440 Où jetez vous vos ordures ? / ___/

- 1 – Dans les bacs HYSACAM, 2 – Dans les camion HYSACAM
3 - En bordure de route empruntée par les camions HYSACAM,
4 – En bordure des routes non accessible aux camions HYSACAM
5 - Dans un dépôt sauvage inaccessible
6 – Dans le cours d'eau 7 – Dans les caniveaux ;
8 – Dans le champ près de la maison, 9 – Autres (à préciser) : _____

450 - Pensez vous que les voisins jettent leurs ordures au mêmes endroits que vous? / ___/

- 1 – Oui 2 - Non

460- A quelle distance se trouve votre point de dépôt d'ordure de la maison⁵? / ___/ ___/ ___/ m

470 - A quelle distance souhaitez vous avoir un bac par rapport à votre domicile ? / ___/ ___/ ___/ m

470 - Quel est l'âge de la personne chargée de vider la poubelle dans votre ménage ? / ___/

- 1 – moins de 6 ans, 2 – Entre 6 et 12 ans, 3 – Entre 12 et 18 ans
4 – les adultes. 5 – Autres (à préciser) _____

500/- DISPOSITION A PARTICIPER AU PROJET DE PRECOLLECTE

510 - Seriez vous prêt à confier à une personne extérieure au ménage la charge d'enlever vos déchets pour les jeter dans les bacs ou camion HYSACAM? / ___/

- 1 – Oui 2 – Non

520 - Si non pourquoi? _____

530 - Si oui, a qui pouvez vous confiez vos déchets? / ___/

- 1 – à une entreprise privée 2 – A l'association des jeunes du quartier
3 – A une association de jeune hors du quartier 4- A une ONG
5 – Aux agents communaux 6 - Autres (à préciser) _____

540 - Pouvez vous justifier votre choix ? _____

550 - D'après vous qui a la responsabilité de transporter les déchets de votre domicile jusqu'au bac ou camion HYSACAM ? / ___/

- 1 – HYSACAM 2 – La commune d'arrondissement
3 – moi –même 4 – la Communauté Urbaine
5 – Autres (à préciser) _____

560 - Seriez-vous prêt à contribuer pour payer la personne qui serait disposée à transporter vos déchets de votre domicile jusqu'au bac ou camion HYSACAM? / ___/

- 1-oui 2- Non

565 - Si non Pourquoi? / _____/

570 - Si oui quel sera le montant de cette contribution / ___/ ___/ ___/ ___/ FCFA/mois

575 - Sous quelle forme souhaiteriez vous payer cette contribution? / ___/

- 1- Directement au collecteur après avoir enlevé mes déchets
2- Tous les mois après présentation d'une facture
3- Toutes les semaines après présentation d'une facture
4- Autres (à préciser) _____

580 - A quel moment préférez vous verser cette contribution / ___/

⁵ L'enquêteur doit chercher à voire ce point de dépôt et apprécier lui - même

1- fin de chaque mois 2- tous les jours 3- Chaque fin de semaine

5- Autres à préciser / _____ /

585 - Quelles sont les maladies les plus fréquentes chez les enfants en bas âge dans votre quartier?

1 – Paludisme, 2 - diarrhée 3 – fièvre typhoïde

4 – les maladies de la peau; 5 – les parasitoses intestinales (vers)

5 – Autres (à préciser) _____

590 - Pensez vous que ces maladies ont un rapport avec l'état de salubrité de votre quartier? / ___/

1 – Oui 2 - Non

595 - Avez vous des suggestions pour améliorer l'état de salubrité de votre quartier?



**E.R.A
CAMROUN**



**ENVIRONNEMENT - RECHERCHE - ACTION
AU CAMEROUN**

B.P. 3356 Yaoundé / Messa - Cameroun

Tél/Fax : (237) 231 00 76

Email : era@cenadi.cm

ENQUETE AUPRES DES MENAGES DANS LES QUARTIERS MELEN I; III; IV; V; NSIMEYONG IIB
(MBENDA ET AKANA)

(guide d'enquêteur).

N° de strate ou de îlot : voire les numéros affectés pendant la formation.

Les caractéristiques des standing des maisons (question 120).

	Bas standing*	Moyen standing	Haut standing	Très haut standing
Mur	Poto – poto non crépis ou planche ou bloc de terre	Poto – poto crépis ou planche dur ou parpaing non crépis	Parpaing crépis et peint ou brique crépis et peint	Parpaing crépis et peint.
Sol	Non cimenté	Cimenté (chape ciment)	Chappe ciment ou gerflex ou carreau	Carreau ou faïence
Toiture	Tôle ondulée légère (2,5/10^{ème})	Tôle ondulée légère (2,5/10^{ème})	Tôle ondulée lourde ou tôle bac (5/10^{ème})	tôle bac (5/10^{ème} min) ou tuile
Equipement	Pas de sanitaire	Pas de sanitaire	Sanitaire	Sanitaire
Autre	Mauvais état	Etat satisfaisant	Villa avec ou sans clôture	Maison en étage

** une maison de bas standing en ruine peut être considéré comme du très bas standing.*

210 : le circuit de collecte sera présenté pendant la session de formation.

230 : les numéros de bac seront communiqués pendant la formation. *Les numéros* sont les suivants :

bac n° ou TS N° (tas sauvage) ou TC n° (tas contrôlé).

Question 420 : Evaluation des capacités des récipients.

Type de récipient	Volume	Type de récipient	Volume
Seau sans couvercle	15 litres 20 litres	sacs de marchés en fibre plastique	15 litres
Plastique d'emballage Ecaille noir de 5 à 10 F Ecaille de 50 F	5 litres 10 litres	sacs Mbandjock	50 litres
Bassine (en fonction de la taille)	15, 20, 25 et 30 litres	Sacs poubelle (normalisé)	50 et 100 litres
Seaux avec couvercle (en fonction de la taille)	5, 12, 17 et 22 litres		

Question 420 : Comment estimer la capacité de la poubelle.

- 1 – évaluer la capacité de chaque poubelle prise individuellement
- 2 – faire la somme.

Question 430 : il *faut signaler* si c'est toutes les poubelles qui sont vider au même moment, si non indiquer les volumes de celles qui sont vider par semaine.

Question 440 : indiquer en plus le numéro du bac, du tas ou du dépôt s'il est déjà identifié.

Réparation des enquêtes par quartier.

Quartiers	Bas standing	Moyen Standing	Haut Standing	Très haut standing
Mbanda (53)	3	13	29	8
Melen V (40)	9	26	4	1
Melen I (50)	7	36	7	0
Melen III (67)	12	40	12	3
Melen IV (90)	17	62	6	5
Total (300)	48	177	58	17



**E . R . A⁶ .
CAMEROUN**



ENVIRONNEMENT - RECHERCHE - ACTION

au Cameroun

B.P. 3356 Yaoundé / Messa - Cameroun

Tél/Fax : (237) 231 00 76

Email : era@cenadi.cm

Nom de l'enquêteur : / _____ /

Date : / _____ /

Quartier : / _____ /

Nom du superviseur : / _____ /

000/- IDENTIFICATION

010 - Numéro de la maison abritant le ménage enquêté: / _____ /

015 - Nombre de ménage dans la parcelle? / ___ / ___ /

020 - Taille du ménage enquêté? / ___ / ___ /

025 - standing de maison⁷ / _____ /

1 –bas standing,

2 – moyen standing

3 – haut standing;

4 – très haut standing

100 APPRECIATION DU SERVICE DE PRE COLLECTE

110 – Quel jugement faites-vous du travail de pré collecte des déchets qui se fait actuellement dans votre quartier?

120 – Connaissez- vous à quelle heure le travail de pré collecte commence dans votre quartier? / ___ /

1 – Oui

2 - Non

125 - Si oui comment savez-vous que les pré collecteurs sont arrivés? / _____ /

200/- IMPACT DE L'ACTIVITE DE PRECOLLECTE AU NIVEAU DU QUARTIER

310 – Qu'est ce qui a changé dans votre quartier depuis que le travail de pré collecte des ordures a commencé?

311 - diminution des inondations des maisons / ___ /

1 – Oui

2 – Non

312 - diminution les odeurs nauséabondes / ___ /

1 – Oui

2 – Non

313 - diminution de souris ni de cafards / ___ /

1 – Oui

2 – Non

314 - diminution des maladies chez les enfants / ___ /

1 – Oui

2 – Non

315 - allègement du travail des enfants / ___ /

1 – Oui

2 – Non

316 - diminution des tas d'ordures dans le quartier / ___ /

1 – Oui

2 – Non

317 – Les rigoles sont désormais propres / ___ /

1 – Oui

2 – Non

318 – Le lit du cours d'eau tap tap est assez propre / ___ /

1 – Oui

2 – Non

300/- DISPOSITION A PARTICIPER AU PROJET DE PRECOLLECTE

310 - Seriez vous prêt à confier définitivement la charge d'enlever vos déchets aux pré collecteurs déjà actif dans votre quartier? / ___ /

1 – Oui

2 – Non

320 - Si non pourquoi? _____

330 - Seriez-vous prêt à contribuer financièrement pour soutenir la continuité de l'opération de pré collecte dans votre quartier? / ___ /

1-oui

2- Non

335 - Si non Pourquoi? / _____ /

340 - Si oui quel sera le montant de cette contribution / ___ / ___ / ___ / ___ / FCFA/mois

350 – Avez- vous des suggestions pour améliorer la qualité du travail qui se fait dans votre quartier?

⁶ Récépissé de déclaration d'association n° 00245/RDA/JO6/BAPP

⁷ voir tableau de classification des maisons

ANNEXE 7 :

**Exemple de Cahier de charges des prestataires de pré
collecte**

Cahier de charge du prestataire

- Titulaire :** Association Tam-Tam Mobile
Récépissé de déclaration N° 00391 /RDA/J06/BAPP du 23 Août 2000
B.P.: 20200 YAOUNDE
Tél. (237) 223.41.68/992.46.09
FAX : (237) 220.96.35
E-mail : tamtamobile@yahoo.fr
- Objet :** PRE COLLECTE DES DECHETS SOLIDES MENAGERS DANS LES QUARTIERS MELEN III ET MELEN IV A YAOUNDE -CAMEROUN
- Lieu d'exécution :** QUARTIERS MELEN III ET IV
- Nombre de foyers :** 958 MENAGES, SOIT UNE POPULATION TOTALE DE 6100 HABITANTS
- DELAI** DATE DE DEMARRAGE : 24 AOUT 2002
- D'EXECUTION :** Durée : Indéterminée
- Financement initial:** MINISTERE FRANÇAIS DES AFFAIRES ETRANGERES
(Programme « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain)
- Coordination :** Environnement : Recherche-Action au Cameroun « ERA-Cameroun »
B.P. : 3356 Yaoundé
Tél./Fax : 231.00.76
E-mail : era@cenadi.cm
- Comité de pilotage**
- ERA – Cameroun, Secrétariat
 - Communauté Urbaine de Yaoundé
 - Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI
 - Société HYSACAM
 - Chefs de quartiers pilotes

Sommaire	pages
I/- CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
I.1/- Contexte	4
I.1.1/- La zone d'intervention	4
I.1.2/- Le problème des déchets	4
I.2/- Objet de la prestation	5
I.3/- Procédure de désignation du prestataire	5
I.4/- Document fournis au prestataire pour préparer le cahier de charge	5
I.5/- Les acteurs impliqués	5
I.6/- Le prestataire et son personnel	5
I.7/- La Sécurité du personnel et du matériel	5
I.8/- Le prestataire et son insertion dans le quartier	6
I.9/- Propriété du matériel	6
I.10/- Règlement des litiges	6
II/- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	7
II.1/- Zone d'intervention	7
II.1.1/- Les limites	7
II.2/- Consistance de la prestation	7
II.2.1/- La pré collecte des déchets solides dans les ménages	7
II.2.1.1/- Définition	8
II.2.1.2/- Circuit de pré collecte	8
II.2.1.3/- Organisation de l'opération	8
II.2.1.4/- Délimitation des secteurs	8
II.2.1.5/- Les points de regroupement	8
II.2.1.6/- Le Matériel de travail	10
II.2.1.7/- Organisation du personnel	10
II.2.1.8/- Points de dépôt des ordures enlevées	11
II.2.1.9/- Jours et horaires	11
II.2.1.10/- La fréquence de pré collecte	11
II.2.1.11/- Relations prestataire – ménages desservis	12
II.2.1.12/- Relations prestataire – comité de pilotage	12
II.2.2/- Nettoyage des alentours des bacs	12
II.2.3/- L'entretien du matériel de pré collecte	12
II.2.4/- Sensibilisation des ménages	12

II.2.5/- Le remplissage des fiches de suivi	12
III/- Disposition financière	13
III.1/- L'aide au démarrage	13
III.2/- Le taux de contribution	13
III.3/- Le recouvrement de la contribution des ménages	13
IV/- Rôle des partenaires	13
IV.1/- Suivi du prestataire	13
IV.2/- Evaluation du prestataire	14
IV.3/- Rôle des différents partenaires	14
IV.3.1/- Structure locale de relais	14
IV.3.2/- Chefs de quartier et de blocs	14
IV.3.3/- Le Comité de pilotage	14
IV.3.3.1/- ERA – Cameroun	15
IV.3.3.2/- La Communauté Urbaine de Yaoundé	15
IV.3.3.3/- La société HYSACAM	15
IV.3.3.4/- Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI	15

TITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES

I.1/- CONTEXTE

I.1.1/ La zone d'intervention

Les quartiers Melen présentent une topographie très contrastée avec l'existence des zones de forte pente (10 à 15%), des zones inondables vers les rivières et une crête où passe l'unique voie bitumée qui ceinture la zone. L'accessibilité à la parcelle est très faible. En effet, les résultats de l'enquête ménage montrent que 37,5% de maisons des quartiers pilotes ne sont accessibles qu'à pied et 19,4% uniquement à l'aide des pousses pousses. L'accès est donc impossible en véhicule pour 57% de maisons des quartiers pilotes. Cette situation est beaucoup plus accentuée dans les quartiers Melen où seulement 15 à 30% des maisons sont accessibles aux camions. Ce sont ces ménages qui peuvent avoir facilement accès au service de collecte des déchets.

Par ailleurs, même les chemins piétons existant et pouvant servir de voie d'évacuation des déchets sont entrecoupés d'escaliers pour gravir les pentes raides, de caniveaux et d'autres obstacles artificiels ou naturels. Par ailleurs, ces chemins en saison des pluies sont très glissants et ne permettent pas une bonne circulation de piéton, encore moins de matériel de transport des déchets. Certaines zones de quartier sont presque inaccessibles aux porte-tout ou aux brouettes, qui sont les moyens artisanaux de transport des déchets les plus utilisés à Yaoundé. Le seul moyen d'accès c'est la marche à pied.

I.1.2./ LE PROBLEME DES DECHETS

La fraction des déchets solides qui est transportée et entreposée en décharge oscille autour de 40% à Yaoundé. Devant la difficulté de faire remonter les déchets le long des voies, les populations éloignées du circuit de collecte se contentent de les jeter dans les bas-fonds et les cours d'eau. Lorsque les déchets qui remontent sur la voie publique sont collectés, on a alors l'illusion que tout va bien, mais la présence des déchets rejetés anarchiquement dans les cours d'eau et caniveaux se manifeste régulièrement par la fréquence des inondations des points sensibles de la ville comme le rond-point de la poste centrale, qui est le point de convergence de la circulation à Yaoundé. En 1998, la Communauté Urbaine a effectué le curage des drains à ce point, mais ce travail n'a pas entraîné la diminution des fréquences d'inondation. La question que l'on peut se poser devant cette situation est de savoir quel type de structuration urbaine on peut adopter pour améliorer le taux de collecte des déchets ou alors, comment adapter le service de collecte des déchets à la structure urbaine. L'objectif visé à travers cette action pilote est d'arriver à montrer

qu'il est possible d'adapter le service de collecte des déchets à la structure urbaine.

I.2/- OBJET DE LA PRESTATION

Assurer la pré collecte des déchets solides et tout autre service qui concourent à l'assainissement de l'environnement à la demande de la population.

I.3/- PROCEDURE DE DESIGNATION DU PRESTATAIRE

Le prestataire a été retenu à l'issue des enquêtes qui ont été menées sur la base de son expérience dans le domaine des déchets solides, de sa motivation et de sa zone d'implantation par rapport aux quartiers pilotes.

I.4/- Documents fournis au prestataire pour préparer le cahier des charges.

Le prestataire a reçu de ERA-Cameroun les documents suivants pour préparer son intervention sur le terrain :

- Le rapport intermédiaire d'exécution du « projet de mise en place de structures de pré collecte et de traitement des déchets solides urbains dans une capitale tropicale : cas de Yaoundé, Cameroun »,
- Les monographies des quartiers
- La cartographie détaillée des quartiers
- Les données sur la production des déchets dans la zone que couvre son activité dans le cadre de ce projet.

I.5/- LES ACTEURS IMPLIQUES

- ☞ La population des quartiers pilotes
- ☞ Les chefs de quartiers et de blocs des quartiers pilotes
- ☞ Tam – Tam Mobile
- ☞ ERA-Cameroun
- ☞ La Société HYSACAM
- ☞ La Communauté Urbaine de Yaoundé
- ☞ La Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI

I.6/- Le prestataire et son personnel

Le prestataire est responsable de tout le personnel engagé dans l'opération de pré collecte. Il recrute et paie librement son personnel. Il lui est recommandé d'embaucher des personnes habitant le quartier en concertation avec les membres des structures sociales existantes (chefs de quartier, chefs de bloc) et les associations actives existantes.

Pendant la période d'appui de 3 mois, ERA- Cameroun se réserve le droit d'exiger le renvoi immédiat d'un employé, notamment en cas de faute grave ou mettant en péril l'opération qui est menée.

I.7/- La sécurité du personnel et du matériel de travail.

Le prestataire est responsable de la sécurité de son personnel et de son matériel de travail. Il dotera son personnel d'équipements de protection adéquats et assurera leurs vaccins contre le tétanos, la méningite et le BCG avant leur embauche définitive. Au démarrage de l'opération, ces matériels et vaccin sont fournis par ERA – Cameroun. Il négociera avec les habitants du quartier pour avoir un local dans lequel il pourra garder le matériel. Il élaborera un règlement spécifique pour l'utilisation du matériel. Il mettra une chaîne ou un cadenas sur chaque matériel. Il peut demander l'appui de ERA - Cameroun et des structures sociales et associations existantes dans le quartier si une sensibilisation spécifique de la population est utile.

I.8/- Le prestataire et son insertion dans le quartier

Le prestataire veille à s'intégrer au mieux dans le quartier. Il doit faire son travail avec objectivité. Il anticipe au mieux les situations en informant ERA - Cameroun et les membres des structures sociales et associations existantes. Il doit rester calme et courtois envers la population. Il ne doit en aucune façon utiliser le matériel du projet pour un service autre que celui de la pré collecte.

I.9/- PROPRIETE DU MATERIEL

Le matériel utilisé dans le cadre de ce projet reste la propriété d'ERA-Cameroun pendant 1 an, l'entretien étant à la charge du prestataire. A l'issue de cette période, il deviendra celle du prestataire.

I.10/- REGLEMENT DES LITIGES

Les instances de règlement des litiges sont par ordre d'intervention :

1. La structure relais au niveau du quartier qui sera désignée dans le contrat de prestation,
2. La chefferie du quartier,
3. Le comité de pilotage.

TITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

II.1/- ZONE D'INTERVENTION

Quartiers Melen III et Melen IV.

La zone d'intervention va de l'entrée ENJEU – ELF Emia en passant par la station Totale Melen et de ELF à la rivière Tap-Tap en suivant le cours des ruisseaux de l'aumônerie catholique universitaire et l'embouchure Tap-Tap, jusqu'à ENDJEU en suivant le cours de la rivière Tap-Tap (voir carte jointe).

II.2/- NATURE DE LA PRESTATION

Le prestataire s'occupe de :

- La pré collecte des déchets dans les ménages engagés et leur transport jusqu'au bac de transfert mis en place par HYSACAM ;
- L'entretien et le nettoyage des alentours des bacs de relais
- Le recouvrement de la contribution financière des ménages bénéficiaires du service ;
- L'entretien du matériel de pré collecte ;
- La sensibilisation des populations par les tracts, les affiches et les rencontres individualisées sur des thèmes relatifs aux problèmes pouvant entraver la bonne évolution des activités ;
- Le remplissage des fiches de suivi (voir modèles en annexe).

II.2.1/- LA PRE COLLECTE DES DECHETS SOLIDES DANS LES MENAGES

II.2.1.1/- DEFINITION

La tâche consiste à aller dans les ménages collecter les ordures et les transporter jusqu'aux bacs de relais de la société HYSACAM.

II.2.1.2/- CIRCUIT DE PRE COLLECTE

Le circuit de pré collecte comprend trois types de trajets (voir carte jointe) :

- Le trajet à pied
- Le trajet à brouette

- Le trajet à pousse pousse

II.2.1.3/- ORGANISATION DE L'OPERATION

La collecte des déchets dans les ménages se fait à l'aide de poubelles avec couvercle ayant une capacité de 60 litres jusqu'au point de regroupement où le transfert se fait dans les sacs en fibre. Ces sacs sont acheminés à l'aide de pousse pousse ou des brouettes aux bacs de transfert de HYSACAM. Les sacs en fibre sont réutilisés plusieurs fois avant d'être remplacés.

Dans chaque quartier, le prestataire s'appuie sur les structures sociales existantes : chefferie traditionnelle (chefs de bloc, chefs de quartier) et les associations actives existantes.

II.2.1.4/- DELIMITATION DES SECTEURS

La zone d'intervention est subdivisée en 6 secteurs (voir carte jointe)

- Le secteur 1

ELF à Horizon Coiffure jusqu'au cours d'eau

- Le secteur 2

Horizon Coiffure à Baron Bar jusqu'au cours d'eau

- Le secteur 3

Barron bar à Total Melen et de Total Melen à Djoko en passant par l'entrée de la résidence Pacifique et la maison n° 68BE.

- Le secteur 4

Total à Fokou entrepôt et Fokou entrepôt à Nya en passant par Moyo, Fakam et Essengué

- Le secteur 5

Fokou entrepôt à la chefferie Melen IV et de la chefferie Melen IV à Ndjofang en passant par Njiné.

- Le secteur 6

Chefferie Melen IV à Ndjofang et de Ndjofang à Endjieu en passant par Mme Ngameni et mme julienne

II.2.1.5/- Les points de regroupement des déchets

Ce sont des endroits choisis le long de l'itinéraire pour déposer les déchets avant le transport par pousse pousse

SECTEUR 1

Devant :

- le domicile de monsieur Essomba
- la mini cité Tapong

- la boutique d'Alino

- Le garage situé à coté du Centre catholique universitaire

SECTEUR 2

Devant :

- le domicile de monsieur Mbida, Ketcha et Youmbi
- l'école maternelle les lapreaux

SECTEUR 3

Devant :

- le domicile de monsieur Mbida et Ketcha
- la Résidence le Pacifique

SECTEUR 4

Devant :

- le domicile de monsieur Zinga (mini cité Tchakounté), Fakam et Moyo

- la Résidence le Pacifique

SECTEUR 5

Devant :

- le domicile de monsieur Fakam Soule et Njine

SECTEUR 6

Devant :

- le domicile de monsieur Njine et Tchigangkong
- Le foyer fondjomekwet

II.2.1.6/- Matériel de travail

Désignation	Quantité
MATERIEL DE TRANSPORT	
Pousse pousse	04
Brouette	10
Sac en fibre	280
Chaîne	04
Cadenas	04
Matériel de conditionnement et de regroupement	
Seau plastique de 60 l	12
Balai	12
Machette	06
Lime	06
Pelle	06
Râteau	06
Fourche	24
TROUSSE DE DEPANNAGE	
Pompe à air	01
Clé à roue	01
Equipement de protection des éboueurs	
Bottes	12
Gants	24
Combinaison	12
Imperméable	13
Cache-nez	1500
Sifflet	06
Boite de lait	336
Trousse de secours	01
Vaccin (antitétanique, méningite, BCG)	39
Matériel de gestion	
Caissette	01
Chrono	02
registre	03
Rame de papier	04
Matériels de sensibilisation	En fonction de la demande

II.2.1.7/- ORGANISATION DU PERSONNEL

Le personnel est composé de 13 personnes dont 1 administrateur et 12 éboueurs. Le prestataire choisit entre deux options pour organiser les éboueurs sur le terrain. La première option consiste à regrouper les éboueurs en 6 équipes de deux personnes.

Chaque équipe est responsable d'un secteur. La seconde option consiste à constituer deux équipes : une équipe chargée de porter les déchets avec des pousse pousse à partir des points de regroupement

et une autre chargée de faire la collecte dans les ménages. Les deux équipes alterneront leurs tâches d'un jour à l'autre.

II.2.1.8/- Points de dépôts des ordures enlevées (bacs Hysacam)

- Secteur 1

- Bac situé au carrefour Emia en face de Luc's pressing.
- Bac situé en face du Bar 5^e protocole.
- Bac situé à l'entrée de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique.

- Secteur 2

- Bac situé à l'entrée de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique.
- Bac situé en face de Barron Bar.
- Bac situé en face de la quincaillerie SAFRIC.

- Secteur 3

- Bac situé en face de Barron Bar.
- Bac situé en face de Megamix disco Shop.
- Bac situé en face de la station Total Melen.

- .Secteur 4

- Bac situé en face de Megamix disco Shop.
- Bac situé en face de la station Total Melen.

- Secteur 5

- Bac situé après la pharmacie des 7 collines.
- Bac situé après la quincaillerie RGB.
- Bac situé à l'entrée de l'école des travaux publics.

- Secteur 6

- Bac situé après la pharmacie des 7 collines.
- Bac situé après la quincaillerie RGB.
- Bac situé à l'entrée de l'école des travaux publics.

II.2.1.9/- JOURS ET HORAIRES

Les équipes travaillent du lundi au samedi de 7h 00 à 12 heures 00 Il n'y a pas de travail le dimanche et les jours fériés.

II.2.1.10/- LA FREQUENCE DE PRE COLLECTE

Le pré collecte se fait chaque jour auprès des ménages ayant souscrit un contrat d'abonnement. Les ménages doivent déposer les poubelles à des endroits accessibles

II.2.1.11/- RELATION PRESTATAIRE - MENAGES DESSERVIS

Le prestataire signe un contrat d'abonnement avec chaque ménage qu'il dessert. Le contrat spécifie le montant à payer, le jour de paiement et la fréquence de collecte.

II.2.1.12/- RELATION PRESTATAIRE - COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage tient mensuellement une réunion d'évaluation à laquelle le prestataire doit assister. Au cours de ces réunions, les remarques sont faites sur le travail effectué, les solutions recherchées pour les problèmes rencontrés sur le terrain, les modifications apportées au cahier des charges.

II.2.2/- LE NETTOYAGE DES ALENTOURS DES BACS

La tâche consiste à ramasser les ordures jetées par terre aux alentours des bacs et de les mettre à l'intérieur.

II.2.3/- L'ENTRETIEN DU MATERIEL DE PRE COLLECTE

L'administrateur doit contrôler au quotidien, les entrées et les sorties du matériel sur la base des fiches de suivi et tenir un registre.

II.2.4/- SENSIBILISATION DES MENAGES

Le prestataire explique à la population la nécessité de participer à la réussite de l'opération. Ce travail se fait à travers des réunions, des affiches, des tracts et tout autre moyen qu'il juge nécessaire pour une bonne communication. Il est assisté par ERA-Cameroun dans la réalisation de cette tâche.

II.2.5/- LE REMPLISSAGE DES FICHES DE SUIVI

Les différentes fiches de suivies (voir modèles en annexe) sont remplies par le prestataire et acheminées à ERA-CAMEROUN chaque fin de semaine.

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

III.1/- L'AIDE AU DEMARRAGE

Le financement du Ministère Français des Affaires Etrangères est utilisé pour le démarrage de l'opération. Il permet l'investissement initial nécessaire pour l'acquisition du matériel et la couverture des frais de fonctionnement (matériel et salaires) pendant les 3 premiers mois d'activité.

III.2/- LE TAUX DE CONTRIBUTION

Le taux de contribution de chaque ménage est fixé en fonction de la taille de ménage. Trois classes de contribution sont retenues :

- Tarif spécial étudiant : 100 FCFA par mois ;
- Tarif ménage célibataire : 500 FCFA par mois ;
- Tarif ménage de plus de deux chefs personnes : minimum, 1000 FCFA/mois.

III.3/- LE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION DES MENAGES

Le prestataire met en place un système de recouvrement de la contribution financière des ménages desservis. Les fonds récoltés doivent être déposés dans un compte. Pendant la période d'appui, les membres du comité de pilotage ont un droit de regard sur le fonctionnement de ce compte afin d'apprécier la viabilité économique de l'opération. Dès la fin de la période d'appui, le prestataire aura une gestion financière autonome.

TITRE IV : ROLE DES PARTENAIRES

IV.1/- SUIVI DU PRESTATAIRE.

Le travail du prestataire sur le terrain est suivi d'une part par les ménages clients et d'autre part par les membres de la structure de relais placée sous la responsabilité du chef de quartier. Pendant les trois premiers mois, ERA – Cameroun effectuera un suivi technique sur la base des quantités collectées et du taux de satisfaction des ménages bénéficiaires. Une base de donnée sera constituée afin de permettre aux autres acteurs de bien mesurer la rentabilité de l'opération.

IV.2/- EVALUATION DU PRESTATAIRE

Le prestataire est évalué par ERA-Cameroun et le comité de pilotage. L'évaluation se fait à partir de l'analyse des fiches de suivi et des informations données par le prestataire pendant les réunions mensuelles.

L'évaluation financière se fait chaque mois. A la fin de chaque évaluation, le comité de pilotage formule des propositions pour rentabiliser davantage l'opération si nécessaire.

IV.3/- ROLE DES DIFFERENTES STRUCTURES

IV.3.1/- La structure locale de relais

Placée sous l'autorité du chef de quartier, elle est constituée de :

- Le chef de quartier
- 5 représentants élus par les clients.

Elle

1. Veille à ce que le prestataire enlève régulièrement les déchets ;
2. Sensibilise et dissuade les ménages qui jettent les ordures dans les endroits inappropriés afin des les amener à changer leur comportement ;
3. Veille à ce que le ménage bénéficiaire paye au prestataire la contribution acceptée ;
4. Arbitre les conflits éventuels pouvant naître entre le prestataire et ses clients ;
5. Signale les ménages qui jettent les déchets à des endroits non autorisés au service d'hygiène de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé VI, afin qu'il prenne des sanctions à leur égard sur la base de la réglementation en vigueur.

IV.3.2/- LES CHEFS DE QUARTIER ET DE BLOC

- Mobilisent les habitants pour les réunions
- Offrent un cadre pour la tenue des réunions
- Arbitrent les conflits qui lui sont soumis

IV.3.3/- Le comité de pilotage

C'est l'organe de contrôle et d'évaluation du travail des prestataires. Son mandat va au-delà de la période de prise en charge par le ministère des affaires étrangères. Elle est composé de :

- ERA – Cameroun qui assure son secrétariat ;

- La Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- La Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI ;
- HYSACAM ;
- Un représentant par quartier pilote retenu ;
- Les prestataires (GIC JEVOLEC et TAM TAM Mobile).

IV.3.3.1/- ERA-CAMEROUN S'OCCUPE DE :

- l'encadrement social, technique et financier des prestataires, dépouillement et analyse des résultats des fiches de suivi ;
- la sensibilisation des populations ;
- l'élaboration des fiches de suivi des activités de pré collecte ;
- l'élaboration des stratégies de recouvrement des coûts auprès des ménages ;
- la médiation entre les prestataires et les populations en cas de conflit ;
- la définition des conditions de pérennisation et de répliquabilité du projet.

IV.3.3.2/- LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

- Arbitre les conflits éventuels entre les prestataires et la société HYSACAM ;
- Choisit l'emplacement des bacs relais dans lesquels seront entreposés les déchets transportés par les prestataires ;
- Valide le cahier de charge des prestataires ;
- Participe aux campagnes de sensibilisation afin d'amener les ménages à adhérer au projet.
- Encadrer les prestataires au-delà de la période du programme en les aidant à accéder aux nouvelles sources de financement pour assurer la pérennité du projet ;
- Répliquer le projet dans les autres quartiers de la commune en cas de succès

IV.3.3.3/- LA SOCIÉTÉ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ DU CAMEROUN (HYSACAM)

- Choisit l'emplacement des bacs de relais et leur équipement ;
- Participe à la campagne de nettoyage des dépôts sauvages existant dans le quartier, par la mise à disposition de matériel de transport (camion, chargeur) ;
- Valide le cahier des charges des prestataires ;
- Participe aux réunions de sensibilisation ;
- Enlève les bacs de relais et assure leur transport à la décharge.

IV.3.3.4/- COMMUNE URBAINE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI

- Prendre des mesures réglementaires pour amener les ménages qui ne participent pas au projet à ne pas continuer à déposer les déchets dans les endroits inappropriés (cours d'eau, caniveaux, décharges sauvages), mais de leur transporter jusqu'aux camions ou bacs HYSACAM ;
- Animer le comité de pilotage qui est un espace de dialogue entre les différents acteurs engagés dans ce projet après la période d'appui assuré par ERA - Cameroun;
- Valider le cahier de charge des prestataires ;
- Encadrer les prestataires au-delà de la période du programme en les aidant à accéder aux nouvelles sources de financement pour assurer la pérennité du projet ;
- Répliquer le projet dans les autres quartiers de la commune en cas de succès

Fait à Yaoundé, le _____

Le Président de TAM TAM Mobile

ETOGA Simon Pierre

Le Chef de Melen IV

Le Chef de Melen III

NTONGA Cosmas

NDZIE MBATSOGO Suzane Janvier

VISA DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

ERA – Cameroun

HYSACAM

**CUA de Yaoundé VI
Yaoundé**

Communauté Urbaine de

ANNEXE 8 :

Exemple de fiches de suivi des opérations de pré collecte sur le terrain

Fiche de suivi quotidien du personnel

Nom du prestataire : _____

Equipe n°: /_____/ Nom du chef d'équipe : _____

Nom et prénom du collecteur	Date	Heure début	Heure fin	Nbre de ménages desservis	Matériels utilisés	Nbre de ménages non desservis	OBSERVATIONS

Fiche de suivi de la maintenance

Nom du prestataire : _____

Désignation	Quantité	Date de mise hors d'usage	Motif de mise hors d'usage	Date de remise en service	Nom du réparateur	Coût de l'opération	Observations

ANNEXE 9 :

Liste des participants au séminaire de restitution et de validation du 30 septembre au 01 octobre 2002

**Séminaire des 30 septembre et 01 octobre 2002
Programme « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain »**

LISTE DES PARTICIPANTS

Programme "gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain.

N°	NOMS ET PRENOMS	Organisme/Adresses
1.	ASSALA ASSALA Jean	2 ^{em} Représentant de GIC JEVOLEC ; BP 30653 Ydé Tél : 795 09 12 E-mail : gic-jevolec@caramail.com
2.	ATEDJOE Hermine	Chef de Quartier Melen I Tél : 223 44 17 / 775 97 93
3.	BEMMO Nestor	Enseignant – Chercheur à l’ENSP E-mail : nbemmo@yahoo.com
4.	BESSALA Ngoma	Chargé d’Etudes HYSACAM ; BP 781 Ydé ; Tél : 222 68 16 / 984 48 36 E-mail : bessalangoma@yahoo.com
5.	BEUGNOT Stéphane	Stagiaire Communauté Urbaine de Yaoundé BP 1616 Ydé Tél : 963 80 46 E-mail : sbeugnot@yahoo.fr
6.	BIZAÏS Sophie	Stagiaire Communauté Urbaine de Yaoundé BP 1616 Ydé Tél : 963 80 45 E-mail : sbizais@caramail.com
7.	BOTTA Henri	UMR 5600-EDU INSA - GCU / Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon / Directeur de Recherche ; 69621 Villeurbanne Cedex ; Tél : +33(0)472438471 E-mail : henri.botta@insa-lyon.fr
8.	BOULI BELOBO Claude	Ingénieur CCPIU /FEICOM, Tél : 775 07 81
9.	DENDJUI Jean Bosco	Secrétaire général CAD Melen IV ; BP 2568 Ydé Tél : 231 93 50
10.	DESMARETZ Philippe	Conseiller Technique Communauté Urbaine de Yaoundé BP 1616 Ydé Tél : 222 13 66 / 980 47 28 E-mail scac@gcnet.cm
11.	DJEUDA TCHAPNGA Henri Bosko	Enseignant Chercheur, LESEAU/ENSP BP : 3356 Ydé Tél : 231 00 76 / 952 61 23
12.	DJEUTCHEU Christian	Directeur d’Exploitation HYSACAM BP : 781 Ydé Tél : 992 30 37 / 222 13 79 / 222 68 16 E-mail : djeutcheu@yahoo.fr
13.	DONGUE Paul	Coordonnateur du Programme de Réduction de la Pauvreté en Milieu Urbain, Ministère de la Ville ;,Tél : 221 23 63 / 2219911 E-mail : dongep@yahoo.fr
14.	EFENDENE Blaise	Chef de Brigade des Enquêtes et Inspections Environnementales MINEF Tél : 993 83 51
15.	EKOBENA EYÉBÉ	Chef de Bloc 5 Mbenda Alkana Tél: 988 16 35
16.	ETOGA Simon Pierre	Promoteur de Tam-Tam Mobile, BP 20200 Ydé Tél : 992 46 69 / 223 41 68 E-mail : spdetoga@yaoo.com
17.	FOUDJET Amos	Enseignant-Chercheur, CRESA ; BP 3356 Ydé Tél : 231 00 76 E-mail : era@cenadi.cm
18.	FUMTIM Joseph	BP 30332 Ydé Tél : 998 04 88; E-mail: jfumtim@yahoo.com
19.	GONTARD Didier	Conseiller Technique MINVIL Yaoundé - Cameroun BP : 1616 Tél : 956 61 92 E-mail : dgontard@gcnet.cm
20.	KACMANY Irène	Ministère de la Ville Tél : 988 39 14 / 221 99 30
21.	KENDEP Denis Kessel	Directeur Service Technique CUA 6
22.	LEGENDRE REMI	Attaché de Coopération SCAC Yaoundé BP : 1616 Ydé Tél : 222 79 30 E-mail : remi.legendre@diplomate.fr
23.	LETT Stéphane	Ingénieur Communauté Urbaine de Yaoundé ; BP : 1616 Ydé E-mail : stephlett@hotmail.com
24.	LOE MAMERT	Point Focal du Réseau WASTNET ; Chef de Service de L’Environnement C.U. de Douala BP : 43 Douala Tél : 997 60 78 ;

Programme "gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain.

		E-mail : loe_mamert2001@yahoo.fr
25.	MARIAM GONI	PRPU / BAD- Ministère de la Ville Tél : 980 46 18
26.	MBAKOP Emmanuel	Chef de Service d'Hygiène CUA de Ydé VI ; BP 3759 Ydé tél : 7543173
27.	MBIDA ZAMBO André	Chef de Bloc à Melen BP 38 Ydé ; Tél : 231 52 07 / 774 26 67
28.	MBOUYAP KAMTCHA Yves	Etudiant, IFORD Yaoundé BP : 1556 Ydé Tél : 222 85 86 E-mail : yves_mbouyap@yahoo.com
29.	MENGUE Serge	Ingénieur de Génie Civil BP : 1248, Tél : 222 21 02 / 987 48 78 (Représentant DT MAETUR) E-mail : menguesg@yahoo.fr
30.	MENI OPONO Désiré alain	Coordonnateur ONDACE BP 12396 Ydé-Cameroun Tél : 984 69 58 / 759 47 84 E-mail : apecamfr@yahoo.fr
31.	MENYE Virginie Justine	2 ^e Représentant TAM-TAM Mobile
32.	MESSI MESSI Blaise Didier	BP : 13216 Ydé , Tél : 776 51 74
33.	MINKOULOU François	PRPU / BAD- Ministère de la Ville Tél : 764 13 32
34.	NDZANA Arnauld	Directeur des Services Techniques CUY
35.	NGNEZE KOUTEU Laura Pélagie	Ingénieur ; BP : 5791 Dla Tél : 991 55 64 Tél : laurangnezek@yahoo.com
36.	NGNIKAM Emmanuel	Enseignant Chercheur, LESEAU/ENSP BP 3356 Ydé Tél : 984 62 99 / 231 00 76 E-mail : era@cenadi.cm , emma_ngnikam@yahoo.fr
37.	NGOA Anselme	Chef de Bloc 7 Mbenda ; Tél : 995 23 62
38.	NGUEMNANG Flore	Stagiaire ERA-Cameroun
39.	NONZE Daniel	Réseau Nationale des Habitants du Cameroun , BP 5268b Ydé ; E-mail : dannonzes@yahoo.fr ; Tél : 994 79 53 ; 986 30 96
40.	NONZE Daniel	
41.	NOUOKAGHEU Robert	Mairie de la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé III Tél : 231 00 44 / 990 36 36
42.	NYA Jean	Faculté des Sciences, Univ. Yaoundé I BP 8404 Ydé, Tél : 755 33 99
43.	NYA Zacharie	DAH/MINUH, Tél : 223 07 57 / 997 34 94 (Représentant du Directeur de l'Habitat, MINUH)
44.	NZIE BATSOGO Suzanne	Chef de quartier Melen III
45.	PALACIOS Alberto	Stagiaire ERA – Cameroun / GSF Barcelone Tel : 983 71 50 E-mail : cap.i.cua3@yahoo.fr
46.	POUANTOU Léonie	Stagiaire ERA-Cameroun; BP 3356 Ydé; Tél: 231 00 76
47.	RUBIO Anabel	Stagiaire ERA – Cameroun / GSF Barcelone Tél: 983 71 50 E-mail: anabel13@casal.upc.es
48.	SAMA Simon	GIC JEVOLEC; BP 30653; Tél: 789 24 30 E-mail: gic-jevolec@caramail.com

Programme "gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain.

49.	TAGUTCHOU Jean Philippe	Chercheur, Doctorant au LESEAU/ENSP BP 30777 Ydé Tél : 231 99 10 / 956 74 42 E-mail : jtagutchou@yahoo.com
50.	TALOM Syriaque	Animateur ERA-Cameroun BP 3356 Ydé ; Tél : 231 00 76 / 759 79 32 E-mail : sytalom@yahoo.fr
51.	TAMO TATIETSE Thomas	Enseignant-Chercheur, ENSP ; BP 8390 Yaoundé Tél : 222 45 47 E-mail : ttamo@polytech.uninet.cm
52.	TANAWA Emile	Enseignant Chercheur, LESEAU/ENSP BP 8390 Ydé Tél : 222 45 47 / 231 56 61 / 998 49 60 E-mail : etanawa@polytech.uninet.cm / emile_tanawa@yahoo.fr
53.	TCHAKOUNTIO Henri	Directeur Général Adjoint de la SIC, BP387 Ydé Tél : 223 28 87 E-mail : tchakountio@iccnet.cm
54.	TCHIGANKONG Thomas	Président CAD Melen IV BP 2329 Ydé Tél : 231 27 65 / 988 88 01
55.	TCHOUNGANG Charles	ERA-Cameroun BP 356 Ydé; Tél: 231 00 76 / 984 62 77 E-mail: era@cenadi.cm / tchoungangl@yahoo.fr
56.	TJOM Jules Roger	Représentant ASSOAL, BP 5268 Ydé Tél : 994 79 53 E-mail : assoalcam@netcourrier.com Site Web: http://www.assoal.org
57.	TOUM Simon Bernard	Ingénieur CEA / FEICOM à Yaoundé ; Tél : 992 19 45
58.	TSAMO Louis Merlin	PLEG, UYI ; Tél : 768 05 77 ; E-mail : lmtsamo2002@yahoo.fr
59.	TSOGO Michel	Secrétaire Général CUA de Yaoundé VI ; BP 3759 Ydé Tél : 998 48 96 / 231 17 99
60.	WESSITCHEU Jean Paul	Représentant Mairie de Bafang ; BP : 4020 Douala ; Tél : 342 03 44 / 996 20 79
61.	WOUATSA Georges	Directeur Technique Adjoint de la SIC BP 387 Ydé Tél : 992 11 47 / 223 61 32
62.	YIAH Joseph	Animateur ERA-Cameroun ;
63.	YIMGANG MOYO Théophile	Géographe / Urbaniste BP 1764 Ydé Tél : 220 06 98 / 998 20 81 E-mail : th.moyo@camnet.cm
64.	YMELE Jean Pierre	
65.	YOUMBI Parfait	Conseiller Municipal Mairie de la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI
66.	ZINTCHEM Emmanuel	Service d'Hygiène Communauté Urbaine de Yaoundé ; Tél : 761 17 50 / 223 11 12

ANNEXE 10 :

Exemple de fiche de contrat d'abonnement pour la pré collecte des déchets

Contrat d'abonnement

Le présent contrat est passé entre:

L'Association TAM-TAM MOBILE, BP.20.200 Yaoundé, tél.(237) 223.41.68 / 992.46.09 sise immeuble Moni Onana face Fokou quartier mokolo à Yaoundé ci-après désignée le prestataire, d'une part,

et

Mme / Mlle / Mr _____ **résident(e)/propriétaire de la Maison n° ___secteur ___ Quartier _____ ci-après désigné(e) le bénéficiaire, d'autre part.**

Objet: Pré collecte des déchets ménagers produits par le bénéficiaire.

Article 1 : Le bénéficiaire confie l'enlèvement de tous ses déchets ménagers au prestataire. Ainsi il ne sortira ses ordures que lors du passage du collecteur. Dans le cas contraire, il doit placer sa poubelle dans un coin de sa concession où l'accès est facile au collecteur.

Article 2 : Le bénéficiaire ne jettera plus ses ordures par terre, ni dans les rigoles, les cours d'eau ou sur la chaussée.

Article 3 : Le prestataire s'engage à ramasser les déchets solides ménagers du bénéficiaire six fois par semaine, soit une fois par jour de lundi à samedi. L'heure de passage du prestataire dans le ménage bénéficiaire oscille entre : _____ H _____ et _____ H _____

Article 4 : Pour l'enlèvement de ses déchets, le bénéficiaire s'engage à verser la somme de _____ FCFA chaque mois au prestataire.

Le paiement des frais d'enlèvement des déchets se fera entre le 30 du mois finissant et le 5 du mois entamé.

Article 5 : Le non-paiement de ces frais dans le délai imparti entraînera systématiquement la suspension de l'enlèvement des déchets. Le service ne reprendra qu'après le paiement du mois dû et du mois entamé. Le paiement peut se faire au bureau comme au passage des agents dûment mandatés.

Article 6 : Une avance allant d'un (1) mois à trois mois (3) est nécessaire mais n'est pas obligatoire.

Article 7 : Tout différend intervenu au cours de l'exécution du présent contrat pourra faire l'objet d'une conciliation à l'amiable ou à défaut sera porté devant le comité relais pour arbitrage.

Fait en deux exemplaires originaux

Yaoundé, le

Le Bénéficiaire

Le Prestataire

Visa de la structure relais